DEPARTEMENT DU TARN

ENQUETE PUBLIQUE

DU 03 FEVRIER AU 04 MARS 2025

RELATIVE A LA 3E MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE MAZAMET

ANNEXES

AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

SOMMAIRE

- **Désignation du commissaire enquêteur**
- **Arrêté d'ouverture d'enquête**
- **Lettre du porteur de projet demandant la prise en compte d'un nouvel élément**
- **Décision de prolongation d'enquête du commissaire enquêteur**
- **Arrêté de prolongation d'enquête**
- **Attestations de parution dans la presse**
- **Certificat d'affichage**
- **Procès-verbal synthèse des observations complété des réponses du porteur de projet**

DECISION DU
10/12/2024

N° E24000174 /31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 10/12/2024

Vu enregistrée le 04/12/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Mazamet demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la troisième modification du plan local d'urbanisme de la commune de Mazamet ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur François PAUTHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Claude BARTHES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Mazamet, à Monsieur François PAUTHE et à Monsieur Jean-Claude BARTHES.

Fait à Toulouse, le 10/12/2024

Le magistrat délégué

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

Philippe GRIMAUD

Envoyé en préfecture le 16/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le
ID : 081-218101632-20250114-2025_ARR023-AR

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

ARRETE PRESCRIVANT LA REALISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA 3EME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire de la ville de Mazamet,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L153-44 ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-2 à R123-34 ;

VU la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2024 déterminant les objectifs poursuivis par la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la décision n° E24000174 / 31 en date du 10 décembre 2024 de madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse portant désignation de M. François PAUTHE en qualité de commissaire enquêteur et de M. Jean-Claude BARTHES en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 6 octobre 2010 ;

VU les pièces du dossier présenté à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Mazamet.
Les objectifs poursuivis par le projet sont :

- Permettre l'évolution du site de l'ancien camping de la Lauze ;
- Permettre l'évolution du secteur de la Molière ;
- Permettre de renforcer l'attractivité économique de la Commune en libérant du foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques ;
- Ajuster le règlement au regard du matériau de couverture pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.

Article 2 : Par avis n° 2024ACO178, du 30 octobre 2024, l'autorité environnementale a indiqué que le projet ne nécessitait pas d'évaluation environnementale.

Article 3 : La durée de l'enquête publique est fixée à 16 jours consécutifs, du lundi 3 février 2025 à partir de 8H00 jusqu'au mardi 18 février 2025 à 12H00.

Article 4 : Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie et sur les lieux suivants :

- Site de la Lauze, chemin de la Lauze ;
- Site de la Lauze, RD 612 ;
- Site de la Molière, rue d'Hautaniboul ;
- Site de la Molière, RD 612 ;
- Sur les panneaux d'information numériques ;
- Sur le site internet de la commune : www.ville-mazamet.com.

Un avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le Département quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et durant les huit premiers jours de l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 16/01/2025
Reçu en préfecture le 16/01/2025
Publié le
ID : 081-218101632-20250114-2025_ARR023-AR

Article 5 : Monsieur François PAUTHE, retraité du ministère des Armées et Monsieur Jean-Claude BARTHES ont été désignés en qualité de commissaire-enquêteur et de commissaire-enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 6 : Le dossier d'enquête comportant l'ensemble des éléments relatifs à la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme sera disponible :

- Sur le site internet de la ville : www.ville-mazamet.com ;
- En format papier aux services techniques de la ville de Mazamet, siège de l'enquête, sis 63 rue des Cordes, 81200 MAZAMET, aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 ;
- Au format numérique sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux des services techniques aux jours et heures habituels d'ouverture listés ci-avant.

Article 7 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'observation disponible aux services techniques de la ville ;
- Par courrier adressé à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Mazamet, Hôtel de Ville, 1 place Georges Tournier, 81200 MAZAMET ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-mazamet.com.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la ville de Mazamet : www.ville-mazamet.com.

Article 8 : Le commissaire enquêteur assurera une permanence dans les locaux des services techniques de la Ville, sis n° 63 rue des Cordes, 81200 MAZAMET, les :

- Vendredi 7 février 2025 de 9H00 à 11H30 ;
- Mercredi 12 février 2025 de 16H00 à 18H30.

Article 9 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci ;

Article 10 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la ville de Mazamet le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 11 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public :

- Sur le site internet : www.ville-mazamet.com ;
- Sur support papier aux services techniques de la ville de Mazamet.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur.

Article 12 : A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera pour approuver la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mazamet, le 14 janvier 2025.
Le Maire,

MAIRIE DE MAZAMET (TARN)

Olivier FABRE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Ville de MAZAMET

Olivier FABRE
Maire
Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le 11 FEV. 2025

Monsieur François PAUTHE
Commissaire Enquêteur

Hôtel de Ville
1 place Georges Tournier
81200 MAZAMET

Réf : OF / JL / 2025 / 90
Objet : 3ème modification du PLU – Enquête publique
Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST
☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

L'enquête publique de la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme, pour laquelle vous avez été nommé, a vocation à permettre l'évolution de secteurs urbains dans la perspective d'aménager les conditions d'accueil de nouvelles implantations économiques sans consommer d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Le corollaire de ces mutations concerne également le déplacement d'équipements sportifs, actuellement mis à disposition des clubs mazamétains de rugby, occasionnellement de football, mais aussi des divers établissements scolaires de la commune, écoles primaires, collèges et lycées, où ils peuvent développer la pratique sportive.

Lorsque l'enquête publique a été programmée, la Ville étudiait deux sites potentiels pouvant permettre l'accueil de nouveaux terrains permettant la pérennité des pratiques sportives et de loisirs sur la commune.

A ce jour, et à l'issue des études de faisabilité, nous avons retenu le Parc de la Molière pour y procéder. Ce site présente l'avantage d'être inclus dans l'enveloppe urbaine, à proximité immédiate du stade de la Chevalière. Cette proximité permettra de bénéficier de l'existence des équipements existants, notamment le parking, limitant ainsi une imperméabilisation accrue des sols.

Cette évolution correspond, par ailleurs, aux objectifs énumérés par le PADD, dont la qualification du Parc de la Molière en zone d'hébergement et de loisirs.

.../...

La Commune souhaite aménager un terrain de sports homologué ainsi qu'un demi terrain permettant, par exemple, la pratique du football à 8. Ces nouvelles aires de jeux seraient réalisées en synthétique, de manière à permettre une densité de pratique sportive beaucoup plus importante que les terrains naturels. Cela permettra le maintien de l'accueil des pratiques sportives scolaires et de loisirs, mais aussi d'en permettre le développement. Ces pratiques sportives relèvent indubitablement de l'intérêt général et ne sont pas incompatibles avec la vocation de la zone.

Aussi, nous sollicitons l'évolution marginale du règlement du secteur UL3 du Parc de la Molière dans le cadre de la présente enquête publique relative à la troisième modification du PLU.

Nous portons à votre connaissance, à cette fin, le règlement écrit tel qu'il ressortira de cette évolution après l'enquête publique. Nous intégrons également le présent courrier et son annexe au dossier consultable par le public afin qu'il puisse également en prendre connaissance dans ce cadre.

Vous en remerciant par avance,

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, nos meilleures salutations.

Le Maire,

MAIRIE DE MAZAMET (TARN)

Olivier FABRE

PJ : PADD et règlement du secteur UL3.

François Pauthe
Commissaire Enquêteur

A Castres, le 11 février 2025

A Monsieur le maire de Mazamet
Service Urbanisme
Hôtel de ville
1 place Georges Tournier
BP 545
81200 MAZAMET

Objet : Prolongation de l'enquête publique relative à la 3e modification du PLU de la commune de Mazamet.

Références : Décision du tribunal administratif de Toulouse n°E24000174/31 du 10/12/2024.
Arrêté 2025 – Arr 023 du 14 janvier 2025 Mairie de Mazamet.

Monsieur le maire,

L'enquête publique citée en objet, et pour laquelle j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision de 1re référence, a débuté le 3 février 2025 et doit se terminer le 18 février 2025 conformément à votre arrêté de 2nde référence.
Par courrier du 11 février, vous portez à ma connaissance des éléments nouveaux que vous souhaitez insérer au dossier d'enquête. Il s'agit de faire évoluer les caractéristiques de la zone UL3 décrite dans le règlement écrit du PLU de Mazamet, en y autorisant les activités de sport qui n'y étaient pas autorisées jusqu'à présent.

Au regard du potentiel impact de cette évolution sur la zone définie, j'estime qu'elle doit être portée à la connaissance du public, dans des délais suffisants pour être convenablement appréciée. Mon opinion est également renforcée par le le constat d'un affichage de l'avis d'enquête réalisé avec un retard de huit jours sur la réglementation.

Compte tenu de ces éléments et afin d'assurer une meilleure sécurité juridique de l'enquête, je décide que l'enquête publique en cours, relative à la 3e modification du PLU de la commune de Mazamet, doit être prolongée de quatorze jours, jusqu'au 4 mars 2025 à 12h00, comme le permet l'article L123-9 - 3e alinéa du code de l'environnement. A ce titre, je prévois de tenir une 3e permanence au siège de l'enquête le 24 février de 13h30 à 16h30.

Vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires de publicité pour porter cette décision à la connaissance du public dans les conditions prévues au I de l'article L.123-10 du Code de l'environnement, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de cette enquête

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Copie à : M. le président par intérim du tribunal administratif de Toulouse.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le
ID : 081-218101632-20250211-2025_ARR090-AR

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

ARRÊTÉ

PRESCRIVANT LA PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA 3EME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la ville de Mazamet,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L153-44 ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-2 à R123-34 ;

VU la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2024 déterminant les objectifs poursuivis par la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme ;

VU l'arrêté n° 2024-Arr717 du 20 novembre 2024, prescrivant la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mazamet ;

VU la décision n° E24000174 / 31 en date du 10 décembre 2024 de madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse portant désignation de M. François PAUTHE en qualité de commissaire enquêteur et de M. Jean-Claude BARTHES en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

VU l'arrêté 2025-Arr023 du 14 janvier 2025 prescrivant la réalisation d'une enquête publique relative à la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mazamet ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 6 octobre 2010 ;

VU les pièces du dossier présenté à l'enquête publique ;

CONSIDERANT que le dossier fait l'objet d'une enquête publique ;

CONSIDERANT la décision du commissaire-enquêteur de prolonger la durée de l'enquête publique pour une durée de quatorze jours soit du 3 février 2025 jusqu'au 4 mars 2025 à 12H00 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger la durée initialement prévue de l'enquête publique afin de garantir une meilleure information et participation du public ;

ARRÊTE

Article 1 : L'enquête publique concerne le projet de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Mazamet.
Les objectifs poursuivis par le projet sont :

- Permettre l'évolution du site de l'ancien camping de la Lauze ;
- Permettre l'évolution du secteur de la Molière ;
- Permettre de renforcer l'attractivité économique de la commune en libérant du foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques ;
- Ajuster le règlement au regard du matériau de couverture pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif ;
- Faire évoluer le règlement applicable dans la zone UL3 du PLU.

Article 2 : Par avis n° 2024ACO178, du 30 octobre 2024, l'autorité environnementale a indiqué que le projet ne nécessitait pas d'évaluation environnementale.

Article 3 : La durée de l'enquête publique, initialement fixée à 16 jours consécutifs, du lundi 3 février 2025 à partir de 8H00 jusqu'au mardi 18 février 2025 à 12H00, est prolongée de quatorze jours, pour une durée totale de 30 jours consécutifs. Elle s'achèvera le mardi 4 mars 2025 à 12H00.

Article 4 : Un avis a été publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie et sur les lieux suivants :

- Site de la Lauze, chemin de la Lauze ;
- Site de la Lauze, RD 612 ;
- Site de la Molière, rue Hautaniboul ;
- Site de la Molière, RD 612 ;
- Sur les panneaux d'information numériques ;
- Sur le site internet de la commune : www.ville-mazamet.com.

Un avis a été publié dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et durant les huit premiers jours de l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le
ID : 081-218101632-20250211-2025_ARR090-AR

Un nouvel avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département afin d'informer le public de la prolongation de l'enquête publique, au plus tard le 18 février 2025. L'avis de prolongation d'enquête publique sera également affiché sur les lieux désignés ci-avant.

Article 5 : Monsieur François PAUTHE, retraité du ministère des Armées et Monsieur Jean-Claude BARTHES ont été désignés en qualité de commissaire-enquêteur et de commissaire-enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 6 : Le dossier d'enquête comportant l'ensemble des éléments relatifs à la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme sera disponible :

- Sur le site internet de la ville : www.ville-mazamet.com ;
- En format papier aux services techniques de la ville de Mazamet, siège de l'enquête, sis 63 rue des Cordes, 81200 MAZAMET, aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H00à 12H00 et de 13H30 à 16H30.
- Au format numérique sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux des services techniques aux jours et heures habituels d'ouverture listés ci-avant.

Article 7 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'observation disponible aux services techniques de la ville ;
- Par courrier adressé à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : Ville de Mazamet, 1 place Georges TOURNIER, 81200 MAZAMET ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-mazamet.com.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la ville de Mazamet : www.ville-mazamet.com.

Article 8 : Le commissaire enquêteur assurera une permanence dans les locaux des services techniques de la ville, sis n° 63 rue des Cordes, 81200 MAZAMET, les :

- Vendredi 7 février 2025 de 9H00 à 11H30 ;
- Mercredi 12 février 2025 de 16H00 à 18H30 ;
- Lundi 24 février 2025 de 13H30 à 16H00.

Article 9 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande, depuis l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci ;

Article 10 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la ville de Mazamet le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 11 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public :

- Sur le site internet : www.ville-mazamet.com ;
- Sur support papier aux services techniques de la ville de Mazamet.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire-enquêteur.

Article 12 : A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera pour approuver la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mazamet, le 11 février 2025.

Le Maire

MAIRIE DE MAZAMET (TARN)

Olivier FABRE.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM489742, N°200919) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**
Date de parution : 18/01/2025

Fait à Toulouse, le 15 Janvier 2025

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (…) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

ENQUÊTE PUBLIQUE

TROISIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 17 septembre 2024, le conseil municipal a déterminé les objectifs poursuivis par la troisième modification du PLU.
Cette modification a pour objets :
- Permettre l'évolution du site de l'ancien camping de la Lauze ;
- Permettre l'évolution du secteur de la Molière ;
- Permettre de renforcer l'attractivité économique de la commune en libérant du foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques ;
- Ajuster le règlement au regard du matériau de couverture pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.

A cet effet, M. François PAUTHE, retraité du ministère des Armées et M. Jean-Claude BARTHES ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.
L'enquête se déroulera aux services techniques de la ville de Mazamet, 63 rue des Cordes, **du 3 février 2025 à 8H00 jusqu'au 18 février 2025 à 12H00**, aux jours et heures habituels d'ouverture, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.
Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux des services techniques les vendredi 7 février 2025 de 9H00 à 11H30 et mercredi 12 février 2025 de 16H00 à 18H30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les avis des personnes publiques associées sur le site internet : www.ville-mazamet.fr, en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Les personnes intéressés par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande.
Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions sur le registre d'enquête disponible dans les locaux des services techniques, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse : Ville de Mazamet, 1 place Georges TOURNIER, 81200 MAZAMET, et par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique@ville-mazamet.com.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête aux services techniques de la ville de Mazamet et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibèrera pour approuver la troisième modification du PLU.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM489746, N°200918) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**
Date de parution : 08/02/2025

Fait à Toulouse, le 15 Janvier 2025

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (…) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

ENQUÊTE PUBLIQUE

TROISIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 17 septembre 2024, le conseil municipal a déterminé les objectifs poursuivis par la troisième modification du PLU.
Cette modification a pour objets :
- Permettre l'évolution du site de l'ancien camping de la Lauze ;
- Permettre l'évolution du secteur de la Molière ;
- Permettre de renforcer l'attractivité économique de la commune en libérant du foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques ;
- Ajuster le règlement au regard du matériau de couverture pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.

A cet effet, M. François PAUTHE, retraité du ministère des Armées et M. Jean-Claude BARTHES ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.
L'enquête se déroulera aux services techniques de la ville de Mazamet, 63 rue des Cordes, **du 3 février 2025 à 8H00 jusqu'au 18 février 2025 à 12H00**, aux jours et heures habituels d'ouverture, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.
Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux des services techniques les vendredi 7 février 2025 de 9H00 à 11H30 et mercredi 12 février 2025 de 16H00 à 18H30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les avis des personnes publiques associées sur le site internet : www.ville-mazamet.fr, en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Les personnes intéressés par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande.
Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions sur le registre d'enquête disponible dans les locaux des services techniques, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse : Ville de Mazamet, 1 place Georges TOURNIER, 81200 MAZAMET, et par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique@ville-mazamet.com.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête aux services techniques de la ville de Mazamet et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibèrera pour approuver la troisième modification du PLU.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM496364, N°203173) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 09**
Date de parution : 18/02/2025

Fait à Toulouse, le 12 Février 2025

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (…) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

TROISIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 17 septembre 2024, le conseil municipal a déterminé les objectifs poursuivis par la troisième modification du PLU.
Cette modification a pour objets :
- Permettre l'évolution du site de l'ancien camping de la Lauze ;
- Permettre l'évolution du secteur de la Molière ;
- Permettre de renforcer l'attractivité économique de la commune en libérant du foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques ;
- Ajuster le règlement au regard du matériau de couverture pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.

A cet effet, M. François PAUTHE, retraité du ministère des Armées et M. Jean-Claude BARTHES ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.
L'enquête qui se déroule aux services techniques de la ville de Mazamet, 63 rue des Cordes, **du 3 février 2025 à 8H00 jusqu'au 18 février 2025 à 12H00 est prolongée jusqu'au mardi 4 mars 2025 à 12H00**, aux jours et heures habituels d'ouverture, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.
Le commissaire enquêteur a reçu le public dans les locaux des services techniques les vendredi 7 février 2025 de 9H00 à 11H30 mercredi 12 février 2025 de 16H00 à 18H30. Une nouvelle permanence aura lieu le lundi 24 février 2025 de 13H30 à 16H30.
Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les avis des personnes publiques associées sur le site internet : www.ville-mazamet.fr, en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Les personnes intéressés par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande.
Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions sur le registre d'enquête disponible dans les locaux des services techniques, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse : Ville de Mazamet, 1 place Georges TOURNIER, 81200 MAZAMET, et par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique@ville-mazamet.com.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête aux services techniques de la ville de Mazamet et sur son site internet.
A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibèrera pour approuver la troisième modification du PLU.

Le Tarn libre
Le journal du Tarn
Fondé en 1835

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tél. 05 63 48 75 48
www.letarnlibre.com

ATTESTATION DE PARUTION

Albi, le 16 janvier 2025

PARUTION :

Département : 81

Journal : letarnlibre.com

Date de parution : 17 janvier 2025

Référence n°L2500036

ENQUETES PUBLIQUES

Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

ENQUETE PUBLIQUE

TROISIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 17 septembre 2024, le conseil municipal a déterminé les objectifs poursuivis par la troisième modification du PLU.

Cette modification a pour objets :

- Permettre l'évolution du site de l'ancien camping de la Lauze ;
- Permettre l'évolution du secteur de la Molière ;
- Permettre de renforcer l'attractivité économique de la commune en libérant du foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques ;
- Ajuster le règlement au regard du matériau de couverture pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.

A cet effet, M. François PAUTHE, retraité du ministère des Armées et M. Jean-Claude BARTHES ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera aux services techniques de la ville de Mazamet, 63 rue des Cordes, du 3 février 2025 à 8H00 jusqu'au 18 février 2025 à 12H00, aux jours et heures habituels d'ouverture, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux des services techniques les vendredi 7 février 2025 de 9H00 à 11H30 et mercredi 12 février 2025 de 16H00 à 18H30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les avis des personnes publiques associées sur le site internet : www.ville-mazamet.fr, en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête , aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressés par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions sur le registre d'enquête disponible dans les locaux des services techniques, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse : Ville de Mazamet, 1 place Georges TOURNIER, 81200 MAZAMET, et par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique@ville-mazamet.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête aux services techniques de la ville de Mazamet et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibèrera pour approuver la troisième modification du PLU.

Le Directeur

Le Tarn Libre - Imprimerie Coopérative du Sud Ouest - 1, rue Alain Colas - BP60024 - 81027 ALBI CEDEX 9 - legale@letarnlibre.com - Tél. 05 63 48 75 48
SA coopérative à conseil d'administration à capital variable - SIRET : 085 620 219 00023 - RCS ALBI B 085 620 219 - NAF : 1812Z

Le Tarn libre
Le journal du Tarn
Fondé en 1835

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tél. 05 63 48 75 48
www.letarnlibre.com

ATTESTATION DE PARUTION

Albi, le 7 février 2025

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 7 février 2025

Référence n°L2500037

ENQUETES PUBLIQUES

Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

ENQUETE PUBLIQUE

TROISIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 17 septembre 2024, le conseil municipal a déterminé les objectifs poursuivis par la troisième modification du PLU.

Cette modification a pour objets :

- Permettre l'évolution du site de l'ancien camping de la Lauze ;
- Permettre l'évolution du secteur de la Molière ;
- Permettre de renforcer l'attractivité économique de la commune en libérant du foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques ;
- Ajuster le règlement au regard du matériau de couverture pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.

A cet effet, M. François PAUTHE, retraité du ministère des Armées et M. Jean-Claude BARTHES ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera aux services techniques de la ville de Mazamet, 63 rue des Cordes, du 3 février 2025 à 8H00 jusqu'au 18 février 2025 à 12H00, aux jours et heures habituels d'ouverture, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux des services techniques les vendredi 7 février 2025 de 9H00 à 11H30 et mercredi 12 février 2025 de 16H00 à 18H30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les avis des personnes publiques associées sur le site internet : www.ville-mazamet.fr, en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête , aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressés par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions sur le registre d'enquête disponible dans les locaux des services techniques, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse : Ville de Mazamet, 1 place Georges TOURNIER, 81200 MAZAMET, et par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique@ville-mazamet.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête aux services techniques de la ville de Mazamet et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibèrera pour approuver la troisième modification du PLU.

Le Directeur

Le Tarn Libre - Imprimerie Coopérative du Sud Ouest - 1, rue Alain Colas - BP60024 - 81027 ALBI CEDEX 9 - legale@letarnlibre.com - Tél. 05 63 48 75 48
SA coopérative à conseil d'administration à capital variable - SIRET : 085 620 219 00023 - RCS ALBI B 085 620 219 - NAF : 1812Z

Le Tarn libre
Le journal du Tarn
Fondé en 1835

ATTESTATION DE PARUTION

Albi, le 12 février 2025

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tél. 05 63 48 75 48
www.letarnlibre.com

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 14 février 2025

Référence n°L2500073

ENQUETES PUBLIQUES

Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

MAZAMET
VILLE DE RELIEFS

PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
TROISIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 17 septembre 2024, le conseil municipal a déterminé les objectifs poursuivis par la troisième modification du PLU.

Cette modification a pour objets :

-Permettre l'évolution du site de l'ancien camping de la Lauze ;

-Permettre l'évolution du secteur de la Molière ;

-Permettre de renforcer l'attractivité économique de la commune en libérant du foncier destiné à accueillir de nouvelles activités économiques ;

-Ajuster le règlement au regard du matériau de couverture pour les constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif.

A cet effet, M. François PAUTHE, retraité du ministère des Armées et M. Jean-Claude BARTHES ont été désignés en qualité de commissaire enquêteur et de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête qui se déroule aux services techniques de la ville de Mazamet, 63 rue des Cordes, du 3 février 2025 à 8H00 jusqu'au 18 février 2025 à 12H00 est prolongée jusqu'au mardi 4 mars 2025 à 12H00, aux jours et heures habituels d'ouverture, lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 et le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30.

Le commissaire enquêteur a reçu le public dans les locaux des services techniques les vendredi 7 février 2025 de 9H00 à 11H30 mercredi 12 février 2025 de 16H00 à 18H30. Une nouvelle permanence aura lieu le lundi 24 février 2025 de 13H30 à 16H30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant les avis des personnes publiques associées sur le site internet : www.ville-mazamet.fr, en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête , aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressés par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions sur le registre d'enquête disponible dans les locaux des services techniques, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse : Ville de Mazamet, 1 place Georges TOURNIER, 81200 MAZAMET, et par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique@ville-mazamet.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête aux services techniques de la ville de Mazamet et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibèrera pour approuver la troisième modification du PLU.

Le Directeur

Le Tarn Libre - Imprimerie Coopérative du Sud Ouest - 1, rue Alain Colas - BP60024 - 81027 ALBI CEDEX 9 - legale@letarnlibre.com - Tél. 05 63 48 75 48
SA coopérative à conseil d'administration à capital variable - SIRET : 085 620 219 00023 - RCS ALBI B 085 620 219 - NAF : 1812Z

MAZAMET

VILLE DE RELIEFS

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous soussigné, Maire de la Commune de MAZAMET, certifions avoir déposé et avoir affiché les avis au public relatifs

à l'arrêté Municipal en date du 14 janvier 2025, prescrivant la réalisation d'une enquête publique relative à la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 16 janvier 2025,

et

à l'arrêté Municipal en date du 11 février 2025, prescrivant la prolongation d'une enquête publique relative à la 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 14 février 2025, aux lieux habituels d'affichage,

Ainsi qu'à l'affichage réglementaire sur les lieux de l'enquête, conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique, de consultation et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement :

- Site de la Lauze, chemin de la Lauze ;
- Site de la Lauze, RD 612 ;
- Site de la Molière, rue Hautaniboul ;
- Site de la Molière, RD 612 ;
- Sur les panneaux d'information numériques ;
- Sur le site internet de la commune : www.ville-mazamet.com,

Les avis et les arrêtés ont été tenus à la disposition de toute personne intéressée et les avis ont été affichés jusqu'au terme de l'enquête soit jusqu'au 4 mars 2025.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour valoir ce que de droit.

Fait à MAZAMET, le 04 mars 2025.
Pour le Maire et par délégation,

MAIRIE DE MAZAMET (TARN)

André AMALRIC
Adjoint au Maire.

Hôtel de Ville - 1, place Georges Tournier - BP 545 - 81209 Mazamet Cedex
05 63 61 02 55 - contact@ville-mazamet.com - www.ville-mazamet.com

DEPARTEMENT DU TARN

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A

LA 3E MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE MAZAMET

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

L'enquête publique relative à 3e modification du PLU de Mazamet s'est déroulée du 03 février au 04 mars 2025.

L'article R123-18 du Code de l'Environnement stipule :

« Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur […] rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur […] du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. »

Le présent Procès-Verbal de synthèse est établi dans ce cadre.

Il comporte :

- ❒ Une analyse comptable et thématique des observations ;
- ❒ Les observations du public recueillies au cours de l'enquête classées par sujet ;
- ❒ Les questions du commissaire enquêteur ;
- ❒ Une annexe I : classement des contributions synthétisées du public.
- ❒ Une annexe II : contributions du public.

L'enquête publique relative au projet de 3e modification du PLU de la commune de Mazamet, initialement programmée sur seize jours du 03 février au 18 février, a été prolongée de quatorze jours, jusqu'au 04 mars, sur décision du commissaire enquêteur.
Elle a connu une large participation du public. Modeste durant les quinze premiers jours avec des observations plutôt défavorables à certains objectifs du projet, cette participation a augmenté sensiblement durant les quinze jours suivants, pour connaître dans les deux derniers jours un afflux très abondant de contributions, dans leur ensemble favorables au projet.
Cette mobilisation du public met en lumière une prise de conscience des enjeux à court et moyen termes que représentent les objectifs poursuivis par le projet de 3e modification du PLU.

1- ANALYSE COMPTABLE ET THEMATIQUE DES OBSERVATIONS

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pouvaient être :

- Inscrites sur le registre papier ;
- Adressées par courrier ;
- Transmises par courrier électronique ;
- Emises par oral auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le Commissaire Enquêteur (CE) a tenu trois permanences, dont une durant la période de prolongation. Il a reçu 5 visites, lors des 1re er 2e permanences, toutes répertoriées dans le registre d'enquête.
Trois de ces visites ont été suivies de contributions écrites (2 courriers et 2 courriels).

11) Analyse comptable

Au total, 237 contributions ont été comptabilisées :

- Par courrier électronique (courriel) : 226 ;
- Par courrier : 5 ;
- Sur le registre papier : 6, dont 5 reçues oralement à l'occasion des permanences du CE et retranscrites sur le registre par ses soins.

Au bilan les 237 contributions[1] se traduisent par 230 observations compte tenu de neufs doublons.
Les contributions reçues oralement portent les numéros R1, R2, R3, R4 et R5.
Trois contributions orales ont été complétées par quatre contributions écrites et donnent ainsi lieu à quatre doublons : @1 et R2 ; C1 et R5 ; C2 et R5, @14 et R1.
Dix courriels correspondent à des doublons ou sont considérés comme tels : @44 et @45, @153 et @154, @183 et @184, @191 et @192, @202 et @203.

Il est à noter qu'une observation a été formulée par courriel le 1er février avant le début effectif de l'enquête ; elle n'a donc pas été prise en compte. L'expéditeur a cependant été informé et il lui a été demandé de renouveler son observation durant la période de l'enquête.
Sept courriels sont arrivés après l'heure de clôture de l'enquête et n'ont pas été comptabilisés, ni pris en compte.
Enfin, de façon anecdotique, trois courriels (@9, @10 et @226) ont été adressés sur la boîte email classique de la ville (contact@ville-mazamet.com) au lieu de l'adresse indiquée pour l'enquête. Ils ont malgré tout été pris en compte.

Comme évoqué précédemment, la majorité des contributions, 93% c'est-à-dire 227 (toutes par courriels sauf une sur le registre et un courrier), ont été formulées durant les 14 jours de prolongation, **dont 205 au cours des deux derniers jours de l'enquête.**

[1] *Une contribution peut contenir plusieurs observations*

12) Analyse thématique

Le recueil des observations fait apparaître 23 observations défavorables à au moins un objectif du projet, 205 observations favorables à au moins un objectif du projet et 2 questions neutres.

Les observations opposées au projet portent essentiellement sur le besoin de préserver les espaces verts aussi bien du camping de la Lauze que du parc de la Molière. Elles traduisent des inquiétudes légitimes devant les potentielles destructions d'arbres et d'espaces verts, de la biodiversité associée, la dégradation du paysage et l'artificialisation de sols que les changements de classement des zones UL2 et UL3 en partie font peser, tout comme l'évolution en cours d'enquête des caractéristiques de la zone UL3.
Référence : @2, @3, @4, @5, @7, @8, @10, @11, @12, @13, @15, @16, @17, C1, C2, C3, C4, C5, R3, R4, R6.
Une préoccupation concerne aussi des riverains face aux nuisances ou aux dommages que les changements de zonage apporteraient à leur cadre et conditions de vie.
Référence : @2, @14(R1), @1(R2), C1(R5), C2(R5), C4, C5, R3, R6.

Les observations favorables, exprimées souvent de façon très succincte et parfois sans argumentation, soulignent en grande majorité les aspects positifs du reclassement de la zone UL2 et de la partie UL3 de la Molière, pour ses avantages sur le dynamisme économique de la ville (Développement), de création d'emplois ou de désenclavement de la ville.
L'avantage de la possibilité d'activités sportives en zone UL3 est relevé par quelques observations.
Référence : @66, @68, @73, @74, @83, @85 et @185.
Toutefois, ces observations semblent évoquer les terrains de rugby et de football actuels, à proximité de la zone UL2 la Lauze, classés en zone Ua2 et non concernés par le projet de 3e modification. De façon similaire, nombreuses observations (voir annexe I « Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière ») font état du reclassement de ces terrains.

Contributions plus spécifiques :

- @14/R1 – souligne les dommages que l'installation d'un centre de santé avec un hôtel aurait sur son projet d'activité dans la même zone de la Molière et propose un changement de zones et des aménagements au profit de ses parcelles.

- @5 – propose des solutions alternatives au projet de reclassement du camping de la Lauze.

- @7 – propose de conserver et réhabiliter le camping de la Lauze en adaptant son fonctionnement.

- @13 – propose de collaborer avec la mairie pour étudier des mesures environnementales compensatoires.

- R4 – propose un autre emplacement pour le centre de santé au lieu de reclasser la zone UL3 en partie.

- @9 – demande des éclaircissement sur le chemin de la Lauze qui traverse la zone UL2 et le chemin de la piscine.

- @6 – pose la question de l'étendue des dérogations pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures ; question à relier à modification des articles 11 des zones U1, U2, U3, U4 et 1AU du PLU

⁂

2- OBSERVATIONS ET CONTRIBUTIONS RECUEILLIES AUPRES DU PUBLIC

Les observations formulées par le public ont été résumées, regroupées et sont présentées par catégories. Le porteur de projet pourra utilement se reporter au classement des contributions (annexe I) et à l'ensemble des contributions (annexe II).

A. Sur les changements de zone UL2 – U3 de la Lauze en zone Ua2

Ce point suscite nombreuses inquiétudes sur la préservations des arbres et plus généralement les espaces verts de ce secteur englobant la biodiversité qui s'y trouve.
Qu'en est-il de la conservation des arbres dans la zone du camping ?
Des replantations sont-elles prévues ailleurs, en mesures compensatoires ?
Des propositions (@5 et @7) sont également formulées :

- Conserver et réhabiliter le camping, en le redynamisant sous gestion municipale
- Transformer le camping en parc arborée à vocation pédagogique et détente (parcours d'éveil, jeux, …)

Réponse du porteur de projet

L'Autorité Environnementale, consultée par la commune dans le cadre de l'examen au cas par cas a précisé, dans son avis rendu le 30 octobre 2024, que le projet de 3ème modification du PLU n'était pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement et la santé humaine. En ce sens, il n'a pas assujetti le projet à évaluation environnementale.
Le site « biodiversite.gouv.fr » définit la biodiversité comme « l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries…) ainsi que toutes les relations et interactions (coopération, prédation, symbiose…) qui existent entre les organismes vivants eux-mêmes et entre ces organisme et leurs milieux de vie ». Cette définition suppose, à minima, l'accès des espaces à une multitude d'espèces qui pourraient répondre, dans leur usage du site, à cette définition. Or, le site de l'ancien camping municipal ne répond pas à cette définition. Ces parcelles sont des espaces urbains artificialisés, qui comportent des revêtements de voirie, des bâtiments et édicules, des réseaux enterrés et leurs affleurances superficielles.
Le seul fait que certaines surfaces y soient enherbées et que des arbres y soient présents ne suffisent pas à considérer ces lieux comme un milieu naturel. Il convient de préciser, par ailleurs, que le site est entièrement clôturé, ce qui en interdit l'accès à une large catégories d'espèces qui, par ailleurs, ne se retrouvent pas en milieu urbain.
Néanmoins, au regard des inquiétudes liées à la préservation des arbres existants et de la qualité paysagère qu'ils confèrent au site, il convient d'affirmer que l'ensemble sera préservé en l'état dans le cadre du projet. Aucun arbre n'étant abattu, aucune compensation n'a besoin d'être mise en œuvre en parallèle. La règlementation nationale, reprise dans le règlement du PLU impose, par ailleurs, d'arborer les aires dédiées au stationnement des véhicules et de limiter l'imperméabilisation des sols. Le projet répond parfaitement ainsi à ces exigences. Aucun intervenant n'a malheureusement relevé ces avancées conduites par le PLU de la commune de Mazamet.
Au sujet des propositions @5 et @7 :
La commune a cherché, sans succès, à reconduire l'activité de camping sur ce site. Malheureusement, les derniers exploitants ont cessé l'activité en raison des faibles revenus qui étaient générés. La fréquentation n'était plus que marginalement touristique et le camping servait de moyen d'hébergement de substitution et à bas coût d'hôtellerie pour les travailleurs itinérants. Par exemple, la dernière fréquentation importante a été identifiée lors du déploiement de la fibre optique sur le territoire. La commune a lancé un appel à candidature afin d'identifier un nouvel exploitant. Ce dernier a estimé la mise aux normes de l'ensemble des installations à un montant supérieur à 200 k€, somme qui ne permettait pas un retour sur investissement suffisant. Au regard des contreparties attendus, que la commune n'était pas en capacité de répondre, le candidat a retiré sa proposition. A la suite, le camping a été inexploité et l'ensemble du site a subi des intrusions et d'importantes dégradations qui interdisent toute ouverture au public. Ce site ne présente pas une quelconque richesse naturelle, mais un risque pour les usagers potentiels et les riverains. Concernant les propositions d'y créer un espace vert accessible aux riverains, la commune privilégie ses interventions en hyper centre. En effet, le secteur de la Lauze est essentiellement pavillonnaire et la densité y est faible. Quasiment chaque logement dispose d'un espace vert privatif, ce qui limite l'intérêt des populations pour un espace public de ce type qui n'a, par ailleurs, jamais existé. A ce jour, la ville priorise ses interventions sur la dédensification du bourg centre, qui connaît une densité importante de logements et une moins forte densité d'espaces verts privatifs. C'est davantage dans ces secteurs que

l'enjeu de création d'espaces publics végétalisés accessibles se pose. En ce sens, la ville a fait l'acquisition du parc du Pigné dans la perspective de le rendre accessible au public, lequel présente une surface de 1,5 hectares.

Il est également question des nuisances, liées à l'implantation potentielle d'usines sur le nouveau secteur Ua2, qui inquiète les résidents à proximité, autour de la rue des châtaigniers.
Y-a-t-il des restrictions à l'implantation d'usine ?

Réponse du porteur de projet
La zone Ua2 ne permet pas que l'installation d'activités industrielles, et cette interprétation est restrictive au regard de la surface totale du secteur. Le secteur Ua2 permet d'accueillir les établissements artisanaux, industriels et commerciaux.
Des restrictions d'implantations sont également prévues par le règlement de la zone afin de limiter les nuisances causées aux riverains par ces établissements.
En effet, le règlement prévoit que :
« les commerces et services sont autorisés à condition qu'ils soient compatibles avec les activités présentes sur la zone et qu'ils ne présentent pas des inconvénients pour la commodité du voisinage » ;
« les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ou déclaration sont autorisées dans la mesure où elles sont compatibles avec le caractère de la zone ».
La commune est en liaison avec les porteurs de projets afin de les sensibiliser à ces enjeux et garantir ainsi une promiscuité satisfaisante pour l'ensemble des parties dans le cadre du vivre ensemble.

La circulation sur le chemin de la Lauze va-t-elle faire l'objet de changement ? Si oui lesquels ?
L'utilisation du chemin de la piscine est-il concerné ?
Les alignements d'arbres le long du chemin de la Lauze seront-ils conservés en adéquation avec article L350-3 du code de l'environnement ?

Réponse du porteur de projet
A terme, le chemin de la Lauze a vocation à disparaître. En effet, cette voirie, se retrouvera enclavée au sein d'emprises foncières appartenant au même propriétaire et y développant une activité industrielle alimentaire avec son corollaire d'enjeux liés à la sécurité des aliments. Ainsi une grande proportion de voirie n'aura plus d'enjeu de desserte locale.
Le chemin de la Lauze présente un état d'entretien très dégradé qui nécessiterait la mobilisation d'un financement important sans que l'enjeu de la nécessité de maintenir cet itinéraire public ne soit légitime.
La circulation que connaît cette portion du chemin de la Lauze, pour le transit, peut trouver un itinéraire plus confortable en terme de qualité de revêtement et mieux sécurisé sans augmentation ni de distance, ni de durée. La suppression de cet itinéraire permettra également de mieux maîtriser les flux arrivant depuis le chemin de la Lauze et la rue Michel Orjollet directement sur la RD612 en concentrant les flux sur le carrefour giratoire, limitant ainsi les risques d'accident au croisement à proximité de la boulangerie Bisetto.
La piscine restera accessible depuis la rue du Général De Gaulle, la fermeture du chemin de la Lauze sera, par conséquent, sans aucune incidence pour son accessibilité.
Les alignement d'arbres remarquables, notamment des platanes, sont protégés au titre du code de l'environnement. Aucun abattage n'est prévu dans le cadre du projet.

B. Sur le changement d'une partie de la zone UL3 en Ua1

Le changement de classement de zone pourrait être évité en repositionnant le futur centre de santé dans le secteur de la rue du colonel Beltrame – rue Galibert Pons – maison des associations ou dans un secteur plus central.

Le centre de santé est-il indispensable alors que le centre actuel peine à recruter des médecins ?

Réponse du porteur de projet

Il n'est pas possible d'envisager cette implantation pour plusieurs motifs.

Le premier consiste en la visibilité qui est nécessaire pour ce type d'équipement. L'effet vitrine, comme en matière commerciale est une garantie d'identification. Par ailleurs, situé à proximité d'un axe très passant, l'accessibilité au futur centre de santé en sera privilégiée.

D'un autre côté, le secteur dit de la Prade, dont il est question rue colonel Beltrame et rue Galibert Pons n'est pas disponible pour l'accueillir. En effet, à ce jour, la commune y étudie la relocalisation du service des espaces verts et la construction de logements locatifs sociaux qui font cruellement défaut.

Il convient de dissocier ce projet du centre de santé. La commune est intervenue en créant un centre de santé face au constat de désert médical en cours de développement. A ce jour il accueille des médecins généralistes salariés par la Région. Cet équipement est donc public.

L'équipement de santé ISOM projeté est porté par un groupe privé (fondé par des professionnels de santé) afin d'attirer des professionnels de santé libéraux. Il fait suite au classement de la commune en secteur « France Revitalisation Rurale » qui permet aux investisseurs, notamment dans le secteur de la santé, de bénéficier d'exonérations fiscales et d'accompagnements financiers.

Au regard de la situation sanitaire du bassin mazamétain, la commune considère que toutes les initiatives visant à attirer des professionnels de santé sur le territoire sont positives et contribueront à apporter un service très attendu par la population.

Le changement UL3 en Ua2 porte potentiellement préjudice à M. Cosse (@14/R1), propriétaire des parcelles AS 75 et 77, surtout à cause de l'hôtel qui accompagne le centre de santé. S'il regrette un manque de dialogue de la commune sur ses projets et sur le changement de classement, il demande que ses parcelles soient intégrées au plan de desserte futur et propose que ses deux parcelles passent en Ua1 « à titre compensatoire ».

Réponse du porteur de projet

La commune a reçu à plusieurs reprises M. Cosse à la suite de son acquisition de l'ancienne ferme de la Molière. Afin de compléter l'offre qu'il souhaitait développer sur le site, il s'était proposé d'acquérir un tènement foncière à détacher du parc de la Molière et y édifier un hôtel.

Malheureusement son projet est intervenu en téléscopage avec celui du centre de santé et du positionnement d'un nouveau stade.

Considérant les enjeux en terme d'utilité publique qui sont associés au centre de santé et à la synergie induite avec l'hôtel également inclus dans ce projet, la commune n'a pas souhaité donner une suite favorable à l'implantation de deux hôtels dans une si grande promiscuité, lesquels présentent à peu près le même niveau de gamme et le même nombre de chambres.

Par ailleurs M. Cosse est en train de céder cet immeuble. La ville a reçu un premier acquéreur potentiel qui portait un tout autre projet et qui a disparu depuis. Nous avons récemment reçu l'information que l'immeuble était à nouveau à la vente.

Considérant que la volonté du propriétaire est à la cession de cet immeuble, la multiplicité des projets à implanter sur le site de la Molière ainsi que le souhait des riverains de voir maintenu un espace végétalisé en accès libre, il n'est pas souhaitable de donner une suite favorable à sa demande.

C. Sur les modifications des caractéristiques de la zone UL3

Le parc de la Molière semble très apprécié des promeneurs et des propriétaires de chiens. La possibilité d'accueillir des activités sportives sur le parc de la Molière fait redouter des difficultés d'accès au parc, l'abattage d'arbres, l'artificialisation des sols et des nuisances (bruits, stationnements encombrés) pour les riverains.

D'autres secteurs sont sans doute plus adaptés pour installer des terrains d'entrainement.

Réponse du porteur de projet

Après mûres réflexions, la commune n'a pas identifié un meilleur site afin d'accueillir les nouvelles installations sportives. Le site de la Molière présente, par ailleurs, l'avantage de sa proximité avec le stade de la Chevalière et du stationnement dédié. L'emploi en foisonnement de cette offre de stationnement permet de limiter l'imperméabilisation des sols.

Quelques arbres devront être abattus afin d'implanter les nouveaux équipements. Le règlement du PLU impose que tout arbre abattu soit replanté. Toutes les nouvelles plantations seront effectuées dans le parc de la Molière afin de confirmer son agrément pour les usagers.

A la suite de la livraison de l'équipement, si la commune constate des mésusages, notamment en lien avec le stationnement de véhicules gênant pour les riverains, une réglementation adéquate, assortie de sanctions sera mise en œuvre.

Enfin, la vocation d'équipements sportifs reste d'accueillir des événements et entraînements. Ces événements pourraient être sources de nuisances sonores. Si ces dernières s'avèrent trop importantes, eu égard à l'éloignement et la présence d'une végétation qui fait office d'écran sonore, alors des plages d'utilisation pourront être déterminées pour les réduire.

D. <u>Questions diverses</u>

Dans le projet de 3e modification du PLU, l'autorisation d'installation de panneaux photovoltaïques est-elle étendue aux secteurs actuellement restreints par les directives des Bâtiments de France (@6) ?

<u>Réponse du porteur de projet</u>

Le sujet des panneaux photovoltaïques n'est pas couvert par la troisième modification du PLU. L'installation de ces derniers n'est réglementée que dans le Site Patrimonial de Mazamet qui vient d'entrer en vigueur. La commune souhaite faire évoluer le règlement du SPR afin d'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques, mais ces derniers ne pourront l'être que sous certaines conditions : ne pas porter atteinte à la qualité patrimoniale du bâti, ne pas être visibles depuis le domaine public ou faire l'objet de mesures d'intégration en toiture.

Ces éléments doivent faire l'objet d'un examen en lien avec les services de l'UDAP du Tarn et de la DRAC, dans le cadre d'une procédure administrative d'évolution de la servitude d'utilité publique. Une enquête publique dédiée interviendra obligatoirement avant l'approbation de ces évolutions.

Le GNSA (Groupe National de Surveillance des Arbres) / Vallée du Thoré (@13) souhaite des mesures compensatoires aux effets induits de la 3e modification du PLU et propose de collaborer avec la commune dans ce sens.

<u>Réponse du porteur de projet</u>

La commune ne comprend pas à quelles mesures compensatoires fait référence le GNSA. Pour que des mesures compensatoires interviennent, il faut en préalable identifier les qualités environnementales et les atteintes qui leur sont portées par le projet.

Dans le cas d'espèce, le projet de modification du PLU ne concerne que des secteurs urbains qui n'ont rien de naturel et sont totalement le fait de l'intervention de l'homme, ils sont donc artificialisés.

L'autorité environnementale n'a pas identifié d'enjeux majeurs en matière d'environnement ou envers la santé humaine dans le cadre de ce projet.

Enfin, le projet de troisième modification du PLU n'apporte aucune atteinte à l'environnement, ce qui justifie qu'il n'y ait aucune mesure compensatoire.

Si ces dernières avaient été nécessaires, elles auraient été intégrées entièrement au dossier de modification présenté à l'enquête publique.

⁂

3- QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Quel est l'intérêt de passer en Ua2 les parcelles AX 450, 452, 266 et 447 (en partie) ?

Réponse du porteur de projet
Il est généralement préconisé, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, de caler géométriquement les limites de zonage sur des parcelles cadastrées. Cette préconisation trouve rapidement ses limites avec l'éclairage de modération de la consommation foncière posée par la loi, notamment car elle permettrait de rendre constructible de nombreux fonds de parcelles et peser sur les capacités offertes à la constructibilité par les documents d'urbanisme. Pour ce qui relève des emprises publiques et des cours d'eau, de manière générale, les zonages empruntent ces emprises pour moitié. Le tracé peut parfois être guidé par l'esthétique du zonage et la limite des points nodaux qui seraient créés par des découpes trop alambiquées. Le zonage n'obère pas la domanialité publique et en cela, n'a pas réellement d'impact sur l'affectation du sol qui a vocation à rester dans le domaine public routier.

Le chemin de la Lauze est-il une voie communale ?
Le changement UL2 en Ua2 impactera-t-il ses accès, sa circulation ou sa desserte ? Si oui de quelle nature et selon quelle procédure ?

Réponse du porteur de projet
Le chemin de la Lauze est une voie communale.
Le changement de zonage d'urbanisme n'entraîne aucune incidence ni sur la domanialité de la voie, ni sur les conditions de son usage.
A terme, le chemin de la Lauze a vocation à disparaître. En effet, cette voirie, se retrouvera enclavée au sein d'emprises foncières appartenant au même propriétaire et y développant une activité industrielle alimentaire avec son corollaire d'enjeux liés à la sécurité des aliments. Ainsi une grande proportion de voirie n'aura plus d'enjeu de desserte locale.
Le chemin de la Lauze présente un état d'entretien très dégradé qui nécessiterait la mobilisation d'un financement important sans que l'enjeu de la nécessité de maintenir cet itinéraire public ne soit légitimé.
La circulation que connaît cette portion du chemin de la Lauze, pour le transit peut trouver un itinéraire de transit plus confortable en terme que qualité de revêtement et mieux sécurisée sans augmentation ni de distance, ni de durée. La suppression de cet itinéraire permettra également de mieux maîtriser les flux arrivant depuis le chemin de la Lauze et la rue Michel Orjollet directement sur la RD612 en concentrant les flux sur le carrefour giratoire, limitant ainsi les risques d'accident au croisement.
La piscine restera accessible depuis la rue du Général De Gaulle, la fermeture du chemin de la Lauze sera, par conséquent, sans aucune incidence pour son accessibilité.
Le déclassement et la désaffectation du chemin de la Lauze, entrainant des modification de ses fonctions de circulation sera préalablement assujettie à enquête publique, en application des dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

La zone UL2 présente une étroite bande de terrain en zone inondable qui coupe en deux la parcelle AX451 dans le sens Nord-Sud. Quels aménagements ou quelles restrictions/consignes le porteur de projet envisage-t-il pour permettre les constructions sur cette parcelle ?

Réponse du porteur de projet

Cette bande de zone rouge du PPRI ne correspond pas au tracé d'un cours d'eau, mais à une canalisation enterrée.
Les divisions foncières à intervenir s'appuieront dans la médiane de cette emprise. En application des dispositions tant du règlement du PPRI que du PLU, aucune construction ne pourra s'y établir respectant ainsi son intégrité.

Dans l'hypothèse du changement UL3 en Ua1, les travaux de construction d'un centre médical ne sont-ils pas de nature à perturber fortement la circulation sur la D612 et à présenter des risques pour les usagers de cette voie routière ?

Réponse du porteur de projet

Le centre médical a vocation à s'implanter en bordure du site le long de la RD612 et de l'avenue de la Chevalière. Une voie de « dépose-minute » de quelques automobiles est prévue dans le projet depuis le RD612 afin de permettre l'accueil de patients sans stationnement et dont l'usage sera essentiellement réservé aux taxis et ambulances.
Pour l'accessibilité du site, le porteur de projet envisage la création d'un parking de plus d'une centaine de places, dédié à l'équipement, qui sera accessible depuis l'avenue de la Chevalière.
Il n'y aura donc aucune contrainte d'accès en automobile et le projet ne génèrera pas de problématique de sécurité pour les usagers.

L'évolution des secteurs urbains préconisés par le projet de 3e modification du PLU n'impliquent pas de déplacement d'équipements sportifs, qui conduit pourtant à modifier les caractéristiques de la zone UL3.
Comme le sous-entend une partie des contributions favorables au projet, les terrains de sport de la Lauze (ou de la Molière) situés le long de la D612 et à l'est du chemin de la Lauze seraient sujet au reclassement. Cette zone classée Ua2 fait elle l'objet d'aménagements à court terme ?

Réponse du porteur de projet

Les terrains de la Lauze sont utilisés, depuis de nombreuses années comme des terrains d'entraînement. Cependant ces terrains ne répondent à aucunes normes et leur usage n'a jamais été questionné. La commune réservait ces terrains à l'accueil d'activités économiques, prioritairement à une opération présentant un intérêt important pour la commune laquelle se présente à ce jour. Leur classement en zone Ua2 permettant la construction de bâtiments artisanaux, commerciaux et industriels en témoigne.
La cession de ces emprises impose la création d'une nouvelle surface de jeux dédiée à l'activité sportive, éducative et associative. Ce nouvel équipement pourra ainsi être utilisée tant par les scolaires que les clubs locaux. Sa nature permettra d'optimiser l'utilisation sans crainte de dégradations de sa surface, contrairement à la situation actuelle.
Le nouveau stade répondra aux homologations des fédérations de rugby et de foot permettant la pratique de ces sports à un niveau de compétition, ce à quoi ne répondaient pas les terrains de la Lauze.
La zone Ua2 ne fait l'objet d'aucun aménagement à court terme.

Le choix du parc de la Molière pour y installer à court ou moyen terme un terrain de sport homologué (0,7 ha) et un demi-terrain (0,35 ha), n'est-elle pas de nature à remettre en cause le souhait de la ville de valoriser la qualité naturelle et paysagère de parc de la Molière dans son projet de coulée verte ? (sur environ 3,9 ha de parc -hors zone modifiable en Ua1- 1,1 ha pourrait être consacré aux sports, soit 28% de la surface)

Réponse du porteur de projet

Le projet est encore en cours d'évolution et une aire de sport homologuée sera réalisée avec certitude. Une autre surface sera aménagée afin de permettre les échauffements et le travail des placements, sans que sa superficie ne soit déterminée de manière précise et définitive.

Les arbres abattus pour les besoins du projet seront remplacés sur le site par de nouvelles plantations. L'implantation est actuellement étudiée afin de limiter les dommages causés aux végétaux et dans la perspective de préserver les sujets les plus remarquables.

La commune connaît l'intérêt des riverains pour ce site, son attractivité et l'atout qu'il représente pour la commune. Il convient de souligner qu'il participe du projet de coulée verte porté au titre du programme Action cœur de Ville.

Ainsi, malgré l'aménagement du stade, la commune entend aménager une nouvelle déambulation piétonne au sein du parc, qui contournera l'équipement et permettra au public de continuer à jouir de ce site qui restera majoritairement végétalisé. L'aménagement de vestiaires et tribunes permettra également la création de toilettes publiques à l'usage des promeneurs, inexistantes à l'heure actuelle.

La commune espère que les usagers respecteront le site comme ils peuvent le faire aujourd'hui.

La création d'un équipement sportif ne remet pas en question le projet de coulée verte notamment dans le sens où il faut considérer que cette coulée verte consiste en l'aménagement d'espaces paysagers accessibles au public.

⁂

Le présent procès-verbal de synthèse est présenté et remis au porteur de projet par le commissaire enquêteur lors d'une rencontre le 12 mars 2025 au siège de l'enquête 63 rue des cordes à Mazamet. Une version électronique du document est également remise à cette occasion.

Le commissaire enquêteur invite le porteur de projet à produire dans un délai de quinze jours à compter du 12 mars son mémoire en réponse, relatif au présent procès-verbal de synthèse.

Ce mémoire a pour but de répondre aux observations du public et du commissaire enquêteur, mentionnées aux paragraphes précédents.

Daté et signé, il sera adressé au domicile du commissaire enquêteur et simultanément transmis en copie par courriel.

La date limite de remise de ce mémoire en réponse est ainsi fixée au 27 mars 2025.

Le 12 mars 2025

Commissaire Enquêteur
M. François Pauthe

Le porteur de projet

ANNEXE I

CLASSEMENT DES CONTRIBUTIONS SYNTHETISEES DU PUBLIC

Numérotations des contributions : R = registre, C = courrier, @ = courriel
Code couleur :

	Défavorable		Favorable		Neutre - Question

Nmr	Nom	Synthèse des observations	Thèmes
@1	Mme SCHEIT Leslie	Opposition à la possibilité d'aménagement de la partie est de la parcelle AX451 secteur la Lauze	Nuisance
@2	M. PUJOL David	Devenir des arbres de la Lauze Nuisances en cas d'installation d'industrie pour le voisinage	Espaces verts Nuisances
@3	Mme REIST Heidi	Demande de protéger les arbres et la biodiversité sur la commune	Espaces verts Nature
@4	Mélanie	Préservation de la zone arborée du camping de la Lauze pour la biodiversité et les impacts climatiques	Espaces verts Nature
@5	M. ROUSSELLE Philippe	Opposition au changement de zone UL2 pour préserver espaces verts et biodiversité et proposition de solutions alternatives comme réhabilitation du camping, transformation en parc à vocation pédagogique	Espaces verts Nature
@6	M. BOUSQUET Henri	Demande des informations sur les panneaux photovoltaïque et directives des bâtiments de France	Couverture
@7	lena08110	Conserver le camping de la Lauze pour le tourisme	Nature
@8	M. KAPPEL Patrice	Opposition aux modification de zone du projet afin de préserver espaces verts et biodiversité	Espaces verts Nature
@9	Mme RAMIERE	Circulation sur le chemin de la Lauze	Circulation
@10	M. CARAYOL Jean-Claude	Préservation du parc de la Molière et installation du centre de santé dans un autre secteur	Espaces verts
@11	M. SOYERE Lucien	Opposition à la modification du PLU pour préserver les espaces verts	Espaces verts
@12	Mme TERNISSIEN Catherine	Préservation parc de la Molière face à l'artificialisation des sols et au déboisement induits par l'implantation d'installations sportives, qui nécessiteraient peut-être une étude environnementale.	Espaces verts Nature
@13	M. RASPIDE pour le Groupe National de Surveillance des Arbres	Opposer au projet au regard de la préservation indispensable des espaces verts et paysagers, des arbres. Proposition de collaboration avec la mairie pour étudier des mesures compensatoires.	Espaces verts Nature Paysage
@14	M. COSSE Stéphane	Demande pour intégrer ses parcelles au changement de zonage Ua1 et de prendre en compte dans le cadre des travaux d'implantation du centre de santé car le projet en l'état lui porte des dommages	Economie
@15	Mme FABRE Florence	Contre la bétonisation que le projet engendrera	Nature
@16	M. PAVANETTO Anthony	Préservation des espaces verts	Espaces verts
@17	Mme M Delphine	Préservation des espaces verts Opposition aux installations sportives à la Molière	Espaces verts
@18	M. GUIRAUD Vincent	Favorable au projet sur la zone UL2	Développement

@19	M SANCHEZ Fabrice	Favorable au projet sur la zone UL2	Développement
@20	Mme RAYNAUD Claire	Favorable au projet sur la zone UL2	Développement
@21	M. AVEROUS Quentin	Favorable au projet sur la zone UL2	Développement
@22	M. NUNES Clément	Favorable au projet sur la zone UL2	Développement
@23	M. LEY Alain	Favorable au projet dans son ensemble	
@24	M. CENES Alain	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@25	M. PUECH Alain	Favorable au projet dans son ensemble	Développement Sport
@26	M. AMALRIC André	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@27	Mme CARAYOL Annie	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@28	M. AZAIS Antoine	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@29	Mme LONG Ariane	Favorable aux installation sportive sur le parc de la Molière	Sport
@30	M. CARAYON Arnaud	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@31	Mme BONNELL Aude	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@32	Mme LABARRIERE Audrey	Favorable au projet en particulier dans le secteur de la Molière	Développement
@33	Mme MARCHISET Audrey	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@34	M. CALAS Baptiste	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@35	M. BORDIGNON Bastien	Favorable au projet dans son ensemble	
@36	M. LIMA Bastien	Favorable au reclassement la Lauze	Développement
@37	M. LA JONQUIERES Benoit	Favorable au reclassement la Lauze	Développement
@38	M. SEVERAC Bernard	Favorable au reclassement la Lauze	Développement
@39	Mme ALRAN Betty	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@40	Albertbruno8236	Favorable au projet dans son ensemble	
@41	M. BULLE BRUNET	Favorable au projet dans son ensemble	
@42	Mme LAFON Candice	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@43	Mme ALRAN Catherine	Favorable au projet secteur la Molière	Développement
@44	M. ALRAN Cédric	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@45	M. ALRAN Cédric	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@46	Mme BRU Céline	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@47	Mme COMBES Céline	Favorable au projet dans son ensemble	
@48	Mme CASTAGNE Chantal	Favorable au projet secteur la Molière	Développement
@49	Mme VIDAL Christel	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@50	M. DURAND Christian	Favorable au projet dans son ensemble	Développement

@51	M. ASSEMAT Christophe	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@52	M.BRANDY Christophe	Favorable au projet dans son ensemble	
@53	M. MARTIN Christophe	Favorable au projet dans son ensemble	
@54	M. SEGUI Christophe	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@55	M. SENES Christophe	Favorable au développement économique la Lauze	Développement
@56	Mme MAUREL Clara	Favorable au projet dans son ensemble	
@57	Mme LA JONQUIERE Clarisse	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@58	Mme CALAS Clarisse	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@59	M. CAUQUIL Claude	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@60	M ou Mme VAUTE Claude	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@61	Mme AUGUSTO Clothilde	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@62	Mme BANCAL Coralie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@63	Mme ALBERT Corinne	Favorable au projet dans son ensemble	
@64	M. FABRE Cyril	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@65	Mme ROUANET Cyrille	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@66	M. ROUANET Daniel	Favorable aux installations sportives à la Molière	Sport
@67	M. BEZIAT David	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@68	M. ESCANDE David	Favorable au reclassement des terrains de rugby	Sport
@69	M. OLAYA David	Favorable au projet dans son ensemble	
@70	Mme MEBERKA Delphine	Favorable au projet dans son ensemble	
@71	M. CAZENAVE Denis	Favorable au projet dans son ensemble	
@72	Djrenato	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@73	M ou Mme SENES Dominique	Favorable reclassement des terrains de rugby	Développement Sport
@74	M. ALQUIER Dorian	Favorable aux installations sportives à la Molière	Développement Sport
@75	Mme ALBERT Elisabeth	Favorable au projet dans son ensemble	
@76	Mme ANDRIEU Elodie	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@77	Mme ORIVES Elizabeth	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@78	M. DUPUIS Elyot	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@79	M. OULES Emile	Favorable au projet dans son ensemble	
@80	Mme ARJONA Emilie	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@81	Mme GROS Emma	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@82	Mme PUECH Emma	Favorable au projet dans son ensemble	Développement

@83	M. ALRAN Emmanuel	Favorable au reclassement de terrains de rugby et de football	Développement Sport
@84	M. CHAUBARD Emmanuel	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@85	M. CHAMBERT Eric	Favorable pour des infrastructures sportives	Sport
@86	M CARVALHO Eric	Favorable au projet dans son ensemble	
@87	M. ROUANET Eric	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@88	M. SOULOUMIAC Eric	Favorable aux installations sportives à la Molière	
@89	Mme SALSILLI Estelle	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@90	Mme PUECH Fabienne	Favorable au projet dans son ensemble	
@91	M. GALIBERT François	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@92	Mme ANOUILH Françoise	Favorable au projet dans son ensemble	
@93	M. BOUSQUET Frédéric	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@94	M. CENES Frédéric	Favorable reclassement des terrains	Développement
@95	Mme AMALRIC Geneviève	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@96	M. TASSIE Gilles	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@97	Mme GREFFIER Gisèle	Favorable au projet dans son ensemble	
@98	M. SEGUY Guillaume	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@99	M. CHABBERT Guillaume	Favorable au projet notamment pour le centre de santé	Développement
@100	M. ESTRABAUD Guy	Favorable au projet dans son ensemble	
@101	Mme BRANCHINI Hélène	Favorable au projet dans son ensemble	
@102	M. DAURE Hubert	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@103	M. AVEROUS Hugo	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@104	Huguette	Favorable au projet dans son ensemble	
@105	Mme HAMONOU Inès	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@106	Mme BONNET Isabelle	Favorable au projet dans son ensemble	
@107	M. DIBOUZEYDE Jean	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@108	M. PINTE Jean-François	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@109	M. COMBES Jean-Louis	Favorable au projet dans son ensemble	
@110	M. MARAVAL Jean-Michel	Favorable au projet dans son ensemble	
@111	M. ILHE Jean-Pierre	Favorable au projet dans son ensemble	
@112	M. BOUSQUET Jérôme	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@113	M. CHAPTAL Jérôme	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement

@114	M. REBOUX Jérôme	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@115	Mme CENES Jocelyne	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@116	M. CORAZZINI Joseph	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@117	Mme ESTRABAUD Josiane	Favorable au projet dans son ensemble	
@118	M. FUENTES Jorys	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@119	Mme SENES Juliette	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@120	Mme FANTON Justine	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@121	Mme GEA Justine	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@122	Mme LATGER Justine	Favorable au projet dans son ensemble	
@123	Mme AZAIS Karen	Favorable au projet sur la Molière	Développement
@124	Mme ERRICO Karine	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@125	Mme LOUP Karine	Favorable au projet dans son ensemble	
@126	Mme CALVET Laurence	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@127	Mme TATIN Laurence	Favorable au projet dans son ensemble	
@128	M. AMALRIC Laurent	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@129	M. TOULEMONDE Laurent	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@130	Mme RAMOS Léa	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@131	M. ALRAN Loïc	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@132	M. MORIS Lucas	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@133	M. A Ludovic	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@134	M. MEBARKA Maamar	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@135	Mme CABRITA Marion	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@136	Mme FABRE Manon	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@137	M. BLAZQUES Manuel	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@138	M. GUIRAUD Marc	Favorable au projet dans son ensemble	
@139	Mme ROYUELA Margot	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@140	Mme KERBORIOU Marie	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@141	Mme MANDOUL Marie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@142	Mme PUJOL Marie	Favorable au projet sur la Molière	Développement
@143	Mme BANCAL Marie-Lise	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@144	Mme BOUSQUET Marine	Favorable au projet dans son ensemble	Développement

@145	Mme RICHAUD Marine	Favorable au projet dans son ensemble	
@146	Mme GARNIER Marion	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@147	leymarlene	Favorable au projet dans son ensemble	
@148	Martinus	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@149	M. LA JONQUIERE Mathieu	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@150	M. PERRAULT Mathieu	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@151	M. VITARI Mathieu	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@152	M. COLLIN Mathis	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@153	Mme FABRE Maureene	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@154	Mme FABRE Maureen	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@155	M. ZAHIL Maxime	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@156	M. BERBESSOU Michel	Favorable au projet de modification sur la Lauze	Développement
@157	M. BEZIAT Michel	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@158	M. GAU Michel	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@159	M. MARTY Michel	Favorable aux modification sur la Molière	Développement
@160	Mme ASSEMAT Mylène	Favorable au projet dans son ensemble	
@161	Mme SENES Myriam	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@162	Mme JOUGLA Nancy	Favorable au projet dans son ensemble	
@163	Mme BRANDY Nathalie	Favorable aux modifications sur la Lauze	Développement
@164	Mme MAUREL Nathalie	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@165	Mme ROUANET Nathalie	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@166	M. ESPITALIER Nathan	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@167	M. MOTET Nicolas	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@168	M. SALLES Nicolas	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@169	Mme PUECH Nicole	Favorable au projet de centre de santé à la Molière	Développement
@170	Mme BORDIGNON Ophélie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@171	Mme CABRITA Ophélie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@172	M. BONNERY Pascal	Favorable au projet dans son ensemble	
@173	Mme BONNAVENTURE Pascale	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@174	M. GRAND Patrice	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@175	M. TATIN Patrice	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement

@176	Mme ILHE Patricia	Favorable au projet dans son ensemble	
@177	M. CHABBERT Paul	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@178	M. GUIRAUD Paul	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@179	Mme CHABBERT Pauline	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@180	M. GUIRAUD Paul-Louis	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@181	M. BANCAL Philippe	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@182	M. PERES Philippe	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@183	M. SABLAYROLLES Philippe	Favorable au projet dans son ensemble	
@184	M. SABLAYROLLES Philippe	Favorable au projet dans son ensemble	
@185	M. TERRAL Philippe	Favorable aux installations sportives sur la Molière	Sport
@186	M. ALBERT Pierre	Favorable au projet dans son ensemble	
@187	M. BORDES Pierre	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@188	M. PUECH Pierre	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@189	M. PUJOL Pierre	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@190	Renatpara	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@191	M. BONNELL Robert	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@192	M. BONNELL Robert	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@193	Mme BONNELL Sabine	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@194	Mme CARVALHO Sandra	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@195	Mme THURNER Sandrine	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@196	M. AUGUSTO Scott	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@197	M. DISSANE Sébastien	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@198	Mme ARMERO Séverine	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@199	Mme CALS Séverine	Favorable au projet dans son ensemble	
@200	Mme AMALRIC Sophie	Favorable au projet dans son ensemble	
@201	Mme JOURDET Sophie	Favorable au projet sur la Molière	Développement
@202	Mme LAFON Stecie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@203	Mme LAFON Stecie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@204	Mme D Steicy	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@205	M. GUIGNARD Stéphane	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement

@206	M. JULIEN Stéphane	Favorable au projet dans son ensemble	
@207	M. TESTE Stéphane	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@208	Mme LAFONT Stéphanie	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@209	Mme RAGE Sybille	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@210	M. GUIRAUD Sylvain	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@211	M. MONTAGNE Sylvain	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@212	Mme BRIANT Sylvie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@213	Mme VEAUTE Sylvie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@214	M. ALRAN Thierry	Favorable au projet sur la Molière	Développement
@215	M. COLOMBIE Thierry	Favorable au projet dans son ensemble	
@216	M. VEAUTE Thierry	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@217	Mme CLAVERE Valérie	Favorable au projet dans son ensemble	
@218	Mme SALVERE Valérie	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@219	Mme ALRAN Vanessa	Favorable au projet dans son ensemble	
@220	M. AFFRE Xavier	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@221	M. AZAIS Xavier	Favorable au projet sur la Lauze et les activités sportives à la Molière	Développement
@222	M. PUJOL Yann	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@223	M. BOUCHET Yannick	Favorable au projet dans son ensemble	
@224	M. ORIVES Yves	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@225	Mme HANAL DU FRETAY Pascale	Favorable au projet dans son ensemble	Développement
@226	Mme ALDEBERT Chantal	Favorable au projet sur la Molière de centre de santé	Développement
C1	Mme VANIN	Opposition à l'aménagement du parc de la Molière avec des installations sportives	Espaces verts
C2	Mme PIERROT Christiane	Favorable au projet concernant le secteur de la Lauze et à l'implantation d'un centre de santé dans le secteur de la Molière Défavorable au projet de terrain de sport et autres installations dans le parc de la Molière qui générerait des nuisances pour les riverains	Développement
C2			Espaces verts nuisances
C3	Mme CAVAILLES Eve	Conserver le parc de la Molière intact	Espaces verts
C4	M. SERRET Patrick	Conserver le parc de la Molière intact et opposition installations de sport qui créeraient des nuisances pour le voisinage.	Espaces verts Nuisances
C5	M. et Mme LEFEBVRE Martial	Opposition à l'aménagement du parc avec des installations sportives	Espaces verts
R1	M. COSSE	Défavorable à la modification du zonage UL3 qui fragilise son projet dans la même zone.	Economie

R2	Mme SCHEIT	Opposition à la possibilité d'aménagement de la partie est de la parcelle AX451	Nuisances
R3	M. CABIBEL Francis	Préoccupé par le devenir des arbres du camping avec le changement de zonage Projet dommageable aux commerces du centre-ville	Nature Economie
R4	Mme MAVRER Francine	Opposition à l'installation du centre de santé à la Molière car cause des dommages aux espaces verts du parc et proposition d'un lieu qui lui semble plus adapté.	Espaces verts
R5	Mme VANIN et Mme PIERROT	Opposition à la modification des caractéristiques de la zone UL3 car ne souhaitent pas de terrains de sport dans le parc pour cause de nuisances supplémentaires au voisinage.	Nuisances
R6	M. LAGASSE Christian	Opposition au projet sur la Molière et la Lauze au regard des aspects paysagers et des nuisances induites pour le voisinage	Paysages Nuisances

3E MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAZAMET

ENQUETE PUBLIQUE DU 03 FEVRIER AU 04 MARS 2025

PV SYNTHESE DES OBSERVATIONS

ANNEXE II

CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

[redacted] @1

De: [redacted]
Envoyé: lundi 3 février 2025 17:59
À: Enquête Publique
Objet: Projet construction mazamet

Bonjour je m'appelle madame scheit leslie .j habite au 33 cité des châtaigniers à mazamet
Je viens d'apprendre qu'il y a un projet de démolition et reconstruction au club de motos et de rugby.
Ma maison donne directement à ces 2 clubs .mon jardin donne sur leurs jardins. Donc il n'est pas possible et pas envisageable de faire quoi que ce soit. Vous vous rendez compte de la catastrophe financière et la tranquillité aussi
De plus ma maison sera pas vendable à cause des usines.
Mes voisins sont également de mon avis
Regardez les plans du quartier vous verrez
s'il vous plaît ne faites pas ça
Bonne soirée
Leslie scheit

Yahoo Mail : Recherchez, organisez, maîtrisez

[redacted] @2

De: David Pujol [redacted]
Envoyé: lundi 3 février 2025 16:54
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique secteur la Lauze Mazamet

Bonjour,
Je me permet de vous contacter car je viens de regarder la version 3 de la modification du PLU concernant le secteur de la Lauze.
Que va devenir la cité des châtaigniers si les parcelles ax106, ax104, ax266, ax451, ax340, ax450, ax449, ax452, ax447, ax448 deviennent une zone industrielle. Hauteur des bâtiments, pollution sonore et odorante, pollution des sols...
Les côtés nord et ouest de la cité des châtaigniers seront directement impactées par les industries si industries il y a. Que va devenir le patrimoine foncier des habitations avec des industries a côté. Il faudra bien faire attention a quel type de bâtiment auxquels les habitants auront à côté de chez eux. Les industries qui travaillent en 3*8 voire même le week end ne sont pas idéales. Il serait préférable de rester sur de l artisanat ou du commerce de proximité.
Je reste a votre disposition.

Cordialement,
David Pujol [redacted]

[redacted] @3

De: Heidi Reist <[redacted]>
Envoyé: jeudi 6 février 2025 12:49
À: Enquête Publique
Objet: Merci de protéger les arbres

Bonjour pouvez-vous s'il vous plaît protéger les arbres et la biodiversité sur votre commune pour les générations futures Cordialement A 'Reist

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @4

De: Mélanie Rmbt <[redacted]
Envoyé: vendredi 7 février 2025 08:00
À: Enquête Publique
Objet: Protégez l'ancien camping de la Lauze

Bonjour,

Je participe à l'enquête publique et souhaite exprimer mon avis sur la demande de modification du Plan Local d'Urbanisme, relative à l'ancien camping de la Lauze.

Cet espace, laissé à la nature depuis plusieurs années, est riche de centaines d'arbres et d'une biodiversité protégée sur 14 000 m2. Je suis inquiète du projet de le transformer en Zones d'Activités Economique. Dans le contexte climatique actuel, il est nécessaire de conserver nos précieux espaces non urbanisés.

Merci de votre compréhension,

Bien Cordialement,

Mélanie

[redacted] @5

De: Philippe Rousselle <[redacted]>
Envoyé: vendredi 7 février 2025 09:03
À: Enquête Publique
Objet: Demande de modification du PLU

Madame, Monsieur,

Je souhaite apporter ma contribution, suite à votre demande de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme concernant la localisation du site de l'ancien camping de la Lauze.

Le camping de la Lauze, avec ses nombreux emplacements vastes et généreusement ombragés a jouit d'une belle renommée touristique et fût superbement géré par des personnes dévouées, dans une ambiance familiale proche des vacanciers. De très nombreux avis en témoignent.

L'arrêt de l'activité de ce camping l'a amené à devenir un espace vierge d'habitants pour laisser place à un espace qui s'est enrichi en biodiversité préservée: les arbres poussent librement, les écureuils s'installent au creux de ces arbres, les petits mammifères trouvent refuge au pied des arbustes, les oiseaux chantent le silence de cet écrin de verdure logé en plein centre-ville.
Une sorte de micro-écosystème local a su se développer dans un harmonieux équilibre.

Alors, lorsque j'ai appris avec une certaine stupeur la possible modification orchestrée et imaginée par la mairie de Mazamet sur ce lieu, je n'y ai d'abord pas cru.
Je pense que le développement économique d'une ville, d'un bassin, d'une région, ne peut pas toujours être initié au détriment du Vivant, de la Nature, de la richesse sauvage qui nous entoure.
Il faut être capable de rediriger nos priorités et de profiter de nos richesses naturelles existantes pour développer une certaine forme d'économie.

Aussi, à travers cette lettre, je ne souhaite pas uniquement dénoncer avec force votre demande de modification du plan local d'urbanisme de ce lieu en zone d'aménagements économiques et je vous propose plusieurs solutions alternatives qui permettraient de trouver un compromis favorable à la ville de Mazamet, aux mazamétains et mazamétaines, à l'économie locale ainsi qu'aux touristes toujours plus nombreux et nombreuses à visiter notre belle ville.

Ma première proposition pour dynamiser l'ancien camping de la Lauze serait de le réhabiliter, sous gestion municipale, en camping familial uniquement sous forme d'emplacements libres, à destination des randonneurs, vélocyclistes, touristes sous tente, en caravane ou encore aux camping-caristes.
Les offres de campings municipaux se font rares, souvent remplacées par des campings multi-étoilés haut de gamme aux activités pléthoriques alors même que la demande de camping à "l'ancienne" n'a jamais été aussi forte.
Sa gestion municipale permettrait des rentrées financières non négligeables, un investissement modéré des travaux de réaménagement, une offre d'hébergement complémentaire aux offres existantes et une préservation intégrale des arbres de ce site.
De nombreux exemples de gestion de camping par des communes ont montré que le fonctionnement est facilement réalisable avec un demi-équivalent temps plein.

Ma deuxième proposition serait de transformer ce site en parc arboré, créant une vaste "trame verte" dans le continuum du parc de la Molière, dont les deux sites sont intégralement reliés par les abords du stade.
Ce parc municipal, déjà riche de centaines d'arbres pourrait présenter un aspect pédagogique et éducatif, notamment à destination de nos enfants, de nos écoliers, de nos collégiens et collégiennes au travers de la création d'un sentier gourmand constitué de petits fruitiers à croquer, d'un sentier des sens afin de les éveiller à la préservation de la Nature.
Mais aussi une roseraie d'antan sous forme de voûte végétale qui serait plébiscité par nos aînés qui se plongeraient dans les souvenirs des roses de leur jeunesse.
Ces sentiers d'éveil et de senteurs sont également une thérapie prouvée pour aider les personnes souffrant de solitude ou d'isolement mais également les personnes présentant des handicaps de type Alzheimer pour qui, au travers des découvertes de leurs sens (toucher, odorat, ouïe) retrouvent de la joie et du bonheur.
Ce type de parc municipal doté de sentiers et parcours d'éveil, signalétique ludique et informative, petit espace de jeux en bois pour enfants, tables de pique-nique serait un réel atout pour notre ville et apporterait une offre novatrice porteuse de sens en lien avec la richesse de notre territoire.

Je suis convaincu que ces deux propositions que je vous formule aujourd'hui avec conviction et sincérité sont des solutions alternatives concrètes et réalisables, avec un investissement faible.
Par ces projets, la ville de Mazamet sera encore plus attrayante, apportera des emplois indirects et des retombées financières.
Les mazamétains et mazamétaines seront heureux de vivre dans une ville qui sait préserver ces espaces naturels sans chercher à maximiser le foncier pour attirer de nouvelles entreprises toujours plus proches de nos centre-villes.

Je vous remercie avec courtoisie de l'attention que vous portez à ma lettre et vous adresse ma considération distinguée.

M Rousselle

[redacted] @6

De: HENRI BOUSQUET <[redacted]
Envoyé: lundi 10 février 2025 11:36
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Importance: Haute

Bonjour

Je me permets de vous contacter concernant les récentes informations relatives à la pose de panneaux photovoltaïques par les particuliers, communiquées par Monsieur le Maire.

Cette future autorisation de pose concernerait également les secteurs jusqu'ici restreints par les directives des Bâtiments de France.

Or, sauf erreur, je n'ai pas retrouvé d'info à ce sujet sur le nouveau PLU ce qui assez dommage car cela aurait « graver cela dans le marbre »...

Pouvez-vous me confirmer que ces futures dispositions relatives au photovoltaïque sont et resteront bien à l'ordre du jour pour les prochains mois, malgré cette absence d'inscription au nouveau PLU ?

Je vous remercie pour la prise en compte de ce message.

Bien cordialement

Henri BOUSQUET
81200 MAZAMET

Sans virus.www.avast.com

[redacted] @7

De: lena08100 [redacted]>
Envoyé: vendredi 14 février 2025 09:46
À: Enquête Publique
Objet: Demande de modification du PLU

Bonjour

Je me permet de donner mon avis en tant que mazamétaine sur la modification du Plu.
Je suis contre la transformation de ce camping en zone économique.
Vous devriez garder ce camping pour les touristes, pour les randonneurs et les caravanes. Mazamet a de plus en plus de touristes grâce à la passerelle. Il faut mettre ce camping en camping municipal avec un employé qui fait la réception et qui informe les touristes sur la passerelle, le marché des producteurs pendant l'été, le musée et pourquoi pas faire des ventes additionnelles avec un dépôt pain/croissant/chocolatine ou petite épicerie... chaque année les touristes de passage ne peuvent dormir à Mazamet car il n'y a pas de structures abordable pour les petits budgets pour poser leur tente ou caravanes. S'il y avait ce camping municipal, Les touristes pourraient rester une journée de plus et participer à la vie économique de Mazamet.
Merci beaucoup de tenir compte de mon point de vue et j'espère que ce camping restera un atout de Mazamet.
Bien cordialement

Envoyé depuis Proton Mail pour Android

De : Patrice K [redacted]> @8
Envoyé : lundi 17 février 2025 13:34
À : Enquête Publique <enquete.publique@ville-mazamet.com>
Objet : Non à la modification du PLU

Bonjour,

je me doute bien que mon avis ne pèsera bien lourd face aux volontés de destructions, de modification, de "modernisation" de la municipalité mazamétaine concernant les modifcations du PLU.

Je tiens à m'exprimer contre les modifications du PLU et dire que la ville de Mazamet a de l'attrait grâce à ces espaces naturels, à ces terrains de sport, à ses espaces de verdure, à ses arbres, à ses forêts, à ces cours d'eau.
Les entrepôts, hangars, entreprises, bureaux et voies de circulation semblent apporter leurs plus-values économiques (emplois...) mais condamnent les sols, la biodiversité et ne produisent pas d'oxygène (contrairement aux espaces verts) et imperméabilisent les sols laissant ruisseler les eaux de pluie, participant aux inondations comme chacun sait.
Pour réalisation ces aménagements, combien d'arbre seront abattus ?
1 est toujours un de trop.
En conclusion, je rejette les modifications du PLU.

Patrice Kappel
230, rue du général de Gaulle
81200 Aussillon village.

@9

De : Ville de Mazamet <contact@ville-mazamet.com>
Envoyé : mercredi 19 février 2025 15:55
À : GRP_Contact <contact@ville-mazamet.com>
Objet : Nouveau message de Contact

Nom

Ramiere

E-mail

[redacted]

Votre message

Bonjour,
concernant l'enquête publique, je souhaiterai savoir s'il sera toujours possible de circuler en voiture et à pied sur le chemin de la Lauze entre la Richarde et l'avenue du général de Gaule (et inversement), en passant sous le pont de la voie verte ?
Aussi, est ce que le chemin de la piscine perdurera ?

Merci d'avance,
Mme Ramière

RGPD

✔ J'accepte la politique de confidentialité

@10

[redacted]
Envoyé : jeudi 20 février 2025 10:37
À : GRP_Contact <contact@ville-mazamet.com>
Objet : Nouveau message de Contact

Nom

CARAYOL

Prénom

Jean claude

E-mail

[redacted]

Téléphone

[redacted]

Adresse

[redacted]
Mazamet 81200
Map It

Votre message

A l'attention de Monsieur l'Enquêteur ,
Je prends connaissance de la 3ième modification du PLU et en particulier des perspectives de constructions sur la zone de la Molière .
Suite aux divers arrétés concernant les restrictions de promenades des chiens , le parc de la Molière représentait un lieu idéal pour ceux ci : éloigné du centre ville , épargnant celui-ci des nuisances dues aux chiens . Laissez leur de l'espace .
Si je suis favorable à une maison de santé , peut être existe t il des parcelles , plus centrales permettant aux personnes PMR ou sans voiture un meilleur accès .
D'autre part , concernant l'implantation d'un hotel , ne pourrait on pas réhabiliter la batisse existante qui fut , il y a quelques années un bon restaurant .
Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à mon propos .
Cordialement
JC Carayol

RGPD

☑ J'accepte la politique de confidentialité

[redacted] @11

De: Lucien SOYERE <
Envoyé: samedi 22 février 2025 12:35
À: Enquête Publique
Objet: Enquète publique PLU

Bonjour,ce courrier pour vous dire notre opposition à la modification du PLU. Les espaces verts, ilots de fraicheur sont de plus en plus indispensables au cœur des villes.
Préservons les §
Lucien Soyere du collectif la lutte des sucs

[redacted] @12

De: Catherine Ternisien <[redacted]
Envoyé: jeudi 27 février 2025 11:22
À: Enquête Publique
Objet: 3eme modification du plu existant

Monsieur.,

J'ai assisté le 27 juin 2024 à la réunion pour la révision du PLU qui était alors en voie de finalisation pour la fin d'année 2024,une réunion intermédiaire a été annoncée ce jour-là pour le mois d'août 2024 elle n'a jamais eu lieu.
Le 17 septembre 2024 la délibération du Conseil Municipal annonce la 3eme modification du P. L. U. existant:
La délibération note "Le premier(enjeu) consiste à préserver à long terme, la majorité du parc (la Moliere ,) notamment sur le plateau, dont la végétation concours à la coulée verte à renforcer au titre du programme de l'opération de Revitalisation territoriale. Il constitue par ailleurs, une partie importante de la trame verte et bleue en cœur de ville".
Le 11 février 2025 alors que la décision de la Mrae a été prise en Octobre 2024 Mr le maire Olivier Fabre donne tardivement par courrier au commissaire enquêteur Mr François Pauthe des précisions sur le projet pour l'emplacement choisi par la commune pour aménager "un terrain de sports homologué ainsi qu'un terrain permettant, par exemple la pratique du football à 8, ces nouvelles aires de jeux seraient réalisées en synthétique". Avec cette nouvelle information tardive du 11 Février 2025 une nouvelle étude environnementale ne devrait-t'elle pas avoir lieu ?
cela ne va t'il pas concourir à l'artificialisation des sol du plateau et au déboisement (parc de la Molière)?
La commune de Mazamet avec la trame verte et bleue qui concerne le parc(plateau) se doit selon la définition :"de préserver et restaurer un réseau de continuité écologique pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter,se reproduire et se reposer". Dans ce parc de la Moliere nous trouvons de nombreux arbres dont des essences rares, il existe un parcours nature et un parcours pédagogique très appréciés en particulier lors des canicules. C'est l'intérêt général.
Dans ce cas pourquoi vendre le STADE ?

Pour la vente des terrains destinés à de nouvelles implantations économiques y aura t'il des appels d'offres ? Ces entreprises sont-elles nouvelles ? ou s' agit'il d'agrandissement ou d'un déplacement ?
Que restera-t-il de la plaine basse du THORE si utile lors des inondations.?
Le camping de la Lauze fut fermé pour dégradation. Y'a t'il eu une enquête de police ? était-il assuré par la commune ? Si oui la commune a t'elle fait établir des devis par les assurances pour la réhabilitation de ce camping familial très apprécié par les touristes, les randonneurs avec un prix très abordable pour tous dans un cadre privilégié ?
C'est un type d'hébergement accessible à tous, c' est l'intérêt général.
Veuillez agréer monsieur le commissaire enquêteur mes salutations respectueuses.

[redacted] @13

De: Gnsa Vallée du Thoré [redacted]
Envoyé: jeudi 27 février 2025 11:40
À: Enquête Publique
Objet: 3ème modification du PLU commune de Mazamet
Pièces jointes: O.F enquête publique.mp3

Groupe National de Surveillance des Arbres(GNSA), antenne de Vallée du Thoré.

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Concernant l'enquête publique pour la 3ème modification du PLU de la commune de Mazamet, plusieurs observations sont à apporter.
Le secteur concerné situé en entrée de ville a un fort impact paysager ainsi qu'en qualité d'image pour toute personne arrivant en ville. Son talus fleuris en surplomb du rond-point de la Chevalière, ces nombreux arbres, les pelouses des deux stades, contribuent au label ville fleurie de Mazamet.
Bien que les secteurs concernés soient déjà en zone urbaine, il y est présent deux zones boisées:
_la première sur l'emplacement de l'ex camping riche de nombreux arbres et d'une biodiversité qui a profité de l'abandon provisoire du site pour reprendre ses droits. Malgré que cette zone ne soit pas accessible au public, les riverains bénéficient d'un îlot de verdure et de fraîcheur non négligeable.
_la deuxième constituée par le parc de la Molière de loin la plus importante en terme de surface, d'impact paysager en entrée de ville, et très apprécié par les mazametains pour se balader et s'aérer dans un écrin de verdure arboré en zone urbaine. Si dans un premier temps les modifications ne concernaient qu'une zone en bordure du parc à forte déclivité et non accessible au public, les modifications apportées en cours d'enquête ainsi que le projet de stade de rugby porté par la municipalité auront un impact majeur sur l'intégrité du parc.
Le chemin de la Lauze est bordé par un alignement remarquable de platanes. L'article L. 350-3 du code de l'environnement crée un régime fort de protection sur toutes les « allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique » en précisant notamment que « le fait d'abattre ou de porter atteinte à un arbre ou de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit.

Vu l'inventaire écologique présent il est fort regrettable qu'aucune évaluation environnementale ne soit envisagée pour cette modification au seul fait que le secteur soit déjà en zone U et ainsi s'exonère de la séquence ERC 《Éviter, Réduire, Compenser》 .

Pour rappel Monsieur le Maire de Mazamet le 11 février 2025 sur les ondes de la radio cent pour cent a déclaré vouloir préserver l'aspect paysager d'entrée de ville et qu'aucun arbre ne serait coupé, (fichier joint à ce mail), propos plutôt contradictoire vu les objectifs motivant cette 3ème modification du PLU.

Par conséquent, vu que l'objectif de développement économique de la commune porté dans

cette modification soumise à enquête publique ne s'accompagne d'aucunes mesures d'évitements ou de compensations environnementales, et ce malgré que cette modification soit déjà en zone urbaine, le GNSA Vallée du Thoré ne peut donner qu'un avis NÉGATIF.

Néanmoins le GNSA Vallée du Thoré est prêt à apporter sa collaboration et ses compétences avec les services techniques et des espaces verts de la municipalité de Mazamet pour étudier de futures actions environnementales compensatoires.

Cordialement

Arnauld de Raspide pour le GNSA Vallée du Thoré.

--
Gnsa vallée du thoré

[redacted] @14

De: Stephane Cosse <
Envoyé: vendredi 28 février 2025 15:30
À: Enquête Publique
Objet: Observations dans le cadre de l'enquête publique – PLU Mazamet - TON AVIS ?

Cher Monsieur,

Faisant suite à notre entrevue du 7 février 2025, je vous adresse mes observations dans le cadre de l'enquête publique. Celles-ci s'articulent autour des points suivants :

- Absence de consultation préalable des riverains des parcelles concernées
- Observations sur le projet de PLU concernant les zones UL3 et Ua1
- Demande d'intégration au plan de desserte en cas de création d'une voirie dans le parc

1. Absence de consultation préalable des riverains

À ma connaissance, aucune réunion d'information ni concertation préalable n'a été organisée par les élus afin de présenter le projet aux riverains du secteur de la Molière et de recueillir leurs observations. Cette absence de dialogue préalable constitue une lacune regrettable dans la démarche participative.

2. Observations sur le projet de PLU – Zones UL3 et Ua1

Je suis propriétaire des parcelles cadastrales **AS75 et AS77 (5 chemin de la Molière Haute, Mazamet)**, actuellement situées en **zone UL3**, laquelle autorise uniquement l'activité d'hébergement hôtelier liée aux activités touristiques et de loisirs.

Il convient de noter que :

- Le projet de PLU introduit une **nouvelle zone Ua1**, où un **centre de santé et un hôtel** seront implantés. Cette zone bénéficie d'un assouplissement des règles d'urbanisme :
  - Extension des usages autorisés à des activités artisanales et industrielles
  - Emprise au sol portée à **70%** (contre **40%** en UL3)
  - Hauteur des constructions autorisée en **R+3**, contre une limite de **10 mètres** en UL3
- Malgré mes **demandes écrites répétées**, mes parcelles restent en UL3, avec comme seule activité autorisée l'hébergement hôtelier – alors même qu'un hôtel est déjà prévu en zone Ua1.
- Un simple ajout de la mention **"centre de santé"** dans le PLU actuel aurait suffi à répondre aux besoins du projet, sans nécessiter la création d'une **zone Ua1 ouverte à tous commerces et industries.**

3. Rappel des démarches engagées en faveur d'un projet hôtelier sur ma parcelle

- **Dès 2023**, j'ai initié des échanges avec les élus pour la création d'un **hôtel de 40 chambres** sur ma parcelle, en partenariat avec une enseigne nationale. Les élus se sont montrés favorables et disposés à me céder une parcelle dans le parc de la Molière à cette fin.

- **En novembre 2023**, j'ai sollicité par écrit une confirmation officielle de cette possibilité de cession, condition nécessaire pour que l'enseigne nationale poursuive le projet. Je n'ai jamais obtenu de réponse.
- **En mars 2024**, le service technique de la ville m'a reçu et demandé les plans de situation du futur hôtel, que j'ai transmis début juin 2024. À ce jour, et malgré **de nombreuses relances écrites**, je n'ai reçu aucun retour des élus.
- À l'annonce du projet actuel incluant un **hôtel en zone Ua1**, j'ai écrit à **M. le Maire début février 2025** pour demander l'intégration de ma parcelle en zone Ua1 et m'assurer de la possibilité d'y exploiter un **bar/restaurant**. N'ayant obtenu aucune réponse, j'ai envoyé une relance deux semaines plus tard, restée sans suite.

4. Demande d'intégration au plan de desserte en cas de création d'une voirie

Dans l'hypothèse où une voirie venait à être aménagée **au sein du parc de la Molière** dans le cadre du projet, je souhaiterais que **mes parcelles soient intégrées au plan de desserte** afin de bénéficier d'un accès direct et d'un raccordement aux infrastructures prévues. Cette demande s'inscrit dans une logique d'équité et de cohérence urbanistique, d'autant plus que mon bâtiment est situé à proximité immédiate du projet en zone Ua1.

5. Conséquences et demande de révision du zonage

Si le projet de PLU était adopté en l'état :

- Mon terrain, **toujours classé en UL3**, n'aurait pour seule activité autorisée que l'hébergement hôtelier – alors même qu'un hôtel concurrent est prévu en zone Ua1.
- Mon bâtiment serait **entièrement masqué** par les nouvelles constructions en **Ua1**, dont la hauteur ne souffre d'aucune limite, impactant ainsi sa **visibilité commerciale** et sa **valeur patrimoniale**.

6. Proposition d'ajustement du PLU

Afin d'éviter cette situation **discriminante et incohérente**, je propose :

- **Le reclassement de mes parcelles AS75 et AS77 en zone Ua1** afin de bénéficier des mêmes possibilités d'exploitation que les autres terrains voisins.
- Une discussion sur les **limites de hauteur des constructions** en zone Ua1, afin de préserver la visibilité de mon bâtiment.
- **L'intégration de mes parcelles dans le plan de desserte** si une voirie venait à être créée à l'intérieur du parc.

Je vous remercie par avance pour votre diligence et vous prie d'agréer, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Stéphane Cosse

P.S. : Je consens à la transmission de ce courriel sur le site de la mairie dans le cadre de l'enquête publique et au traitement de mes données conformément au RGPD.

[redacted] @15

De: Flo Fabre <
Envoyé: dimanche 2 mars 2025 19:37
À: Enquête Publique
Objet: Modification du plu

Stop à la bétonisation!.... Montpellieraine d origine, je sais les conséquences que cela peut avoir au vu des dérèglements climatiques actuels... Tarnais préservez votre environnement actuel !..soyez conscients de la chance que vous avez.

Florence FABRE

[redacted] @16

De: [redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 09:46
À: Enquête Publique
Objet: modification du PLU

Bonjour,

Assez de béton, de goudron et de hangars vides à Mazamet.
Si vous voulez que les gens restent sur le territoire arrêtez de pourrir leur cadre de vie.
Exploitez plutôt les terrains et locaux à l' abandon sur le territoire pour vos projets économiques et valorisez les zones vertes et déjà arborées dans le but de l' améliorer ce cadre de vie.
Ils vaut mieux rester par envie que venir par dépit.
Merci de m' avoir lu, cordialement.

Anthony Pavanetto.

[redacted] @17

De: Delphine M <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 11:05
À: Enquête Publique
Objet: Parc de la Molière

A l'attention de Monsieur le maire et Monsieur le commissaire d'enquête

Messieurs

Concernant les projets de modification du parc de la Molière, il me tenait à cœur de formuler rapidement quelques éléments.

A propos de la création d'un centre de santé privé, il est annoncé la création de nombreux emplois et la proposition de nombreuses offres de soin. Mais il existe déjà une maison de santé pluriprofessionnelle qui semble en difficulté pour se doter de professionnels de santé.

Lors d'un communiqué, Mr le maire a annoncé que le parc de la Molière serait préservé à 90%. J'espère sincèrement qu'il tiendra son engagement.

Les promeneurs, les familles et particulièrement les personnes âgées apprécient ce parc naturel accessible et possédant de nombreux grands arbres et une faune avienne variés.

Aussi j'espère que l'idée qui a été évoquée de réaliser des stades d'entraînement, en plus de ce centre médical privé, ne verra pas le jour.

Il existe déjà des stades, terrains notamment sur le lieu de Bonnecombe, d'autres solutions peuvent certainement être réfléchies.

Dans le contexte actuel, il me semble important d'optimiser des espaces ayant ces fonctions et déjà existants et de préserver des espaces naturels verts,vigoureux de vie , particulièrement dans notre ville plutôt que d'engager des travaux qui auraient un coût important tant sur le plan financier, environnemental, que social.

Espérant que ces observations seront prises en considération

Cordialement

[redacted] @18

De: Vincent Guiraud
Envoyé: lundi 3 mars 2025 13:09
À: Enquête Publique
Objet: Réponse Enquête publique

Bonjour,
Ayant entendu parler de votre enquête publique sur l'urbanisme du camping de la lauze, étant artisan sur se secteur là, je trouve se projet très intéressant pour dynamiser le bassin mazametain.
Cordialement
Bonne journée
Guiraud Vincent

[redacted] @19

De: Fabrice Sanchez
Envoyé: lundi 3 mars 2025 13:15
À: Enquête Publique
Objet: Enquete publique

Bonjour,
Je me permets de vous faire parvenir mon avis sur le projet urbanisme sur le camping de la Lauze.
Étant de Mazamet je trouve que le nouveau projet d'urbanisme est une bonne chose pour dynamiser ce secteur.
Cordialement

@20

De : claire raynaud <[redacted]>
Envoyé : lundi 3 mars 2025 14:30
À : Enquête Publique <enquete.publique@ville-mazamet.com>
Objet : Enquête publique / camping de la Lauze

Bonjour,

Très bonne chose que de redynamiser cette zone , et donc notre ville.

@21

-----Message d'origine-----
De : Quentin Averous [redacted]
Envoyé : lundi 3 mars 2025 14:38
À : Enquête Publique <enquete.publique@ville-mazamet.com>
Objet : Enquête publique
Bonjour,
Avis très favorable pour la création d'entreprises sur le secteur camping de Mazamet ! Création d'emplois, dynamisme économique, projet de la commune,..
Bonne initiative !
Envoyé de mon iPhone

De : Clément NUNES <[redacted]> @22
Envoyé : lundi 3 mars 2025 15:46
À : Enquête Publique <enquete.publique@ville-mazamet.com>
Objet : Enquête publique

Bonjour,

Je suis pour l'aménagement de la zone dit anciennement camping de Mazamet, cela apportera sûrement de la création d'emploi et évitera aussi la dégradation des lieux inoccupés.

Cordialement

Nunes Clément

[redacted] @23

De: Alain LEY <[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:26
À: Enquête Publique
Objet: Favorable à la modification du PLU

Favorable à la modification du PLU

[redacted] @ 24

De: Alain Cènes <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:57
À: Enquête Publique
Objet: Plu

Je suis pour la modification du PLU ainsi que le développement de l'activité économique et contre les avis de tous ces écolos qui sont contre toutes les notions de progrès

[redacted] @25

De: alain puech < n>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:57
À: Enquête Publique
Objet: Enquête Publique

Madame, Monsieur,
Je vis et réside à Mazamet et en tant que citoyen de cette ville, je tiens à vous partager mon avis sur la modification du PLU concernant l'ancien camping de Mazamet et les terrains de rugby de la Molière.
Le camping de Mazamet peut être considéré comme à l'abandon car aucun entretien n'a été réalisé depuis presque une décennie quant aux terrains de sport, ils ne sont plus adaptés au Foot et Rugby tels qu'ils sont pratiqués de nos jours.
Ces espaces sont particulièrement bien placés pour recevoir des entreprises, des commerces ou des services, se priver d'une telle opportunité serait vraiment dommageable pour la ville et les citoyens.
Étant un ancien agriculteur, je trouve cette proposition pleine de bon sens (qui hélas fait tellement défaut de nos jours à tout un pan de la population) utiliser des espaces urbains vacants ou inappropriés pour les réaménager et les rendre profitables pour la collectivité me paraît être une évidence. J'ai vécu durant ma carrière les méfaits et les contraintes du mitage des terres agricoles pour apprécier cette prise de conscience qui vise à mieux utiliser les espaces urbain disponibles.
Si les générations qui nous ont précédé depuis la nuit des temps avaient fait preuve d'une telle obstination à ne rien changer dans le mode de vie, la question de la révision du PLU ne se poserait pas puisque nous vivrons comme eux de chasse, de cueillette avec pour abri des cavernes. Bien entendu, je force le trait mais l'histoire nous a démontré que les seules civilisations qui ont duré sont celles qui ont respecté l'intérêt de la collectivité et non celui de minorités quelles qu'elles soient.
En conclusion, j'apporte mon soutien total et inconditionnel à la modification du PLU avec tout le bénéfice que pourront en tirer la ville et ses habitants.
Bien cordialement

Alain Puech

[redacted] @26

De: AMALRIC André
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:14
À: Enquête Publique
Objet: Plu mazamet

Bonjour
Je suis très favorable à cette modification La municipalité se doit de conserver ses entreprises sur son territoire Sinon cette société va se déménager sur un autrefois site où elle d autres activités Déjà que le territoire a des craintes sur la réalisation de l A69

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @27

De: Annie Carayol <.
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:27
À: Enquête Publique
Objet: Petition

Je suis favorable à la modification du Plu pour le reclassement des terrains camping rugby Molière pour accueillir de l'activité économique .Je signe CARAYOL Annie

[redacted] @28

De: Antoine AZAIS
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:26
À: Enquête Publique
Objet: Re: PLU

Le 03/03/2025 à 18:22, Antoine AZAIS a écrit :

Bonjour Mme Mr,

Je suis favorable à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains de rugby.

Bien cordialement.
--

Click here to see our video!

Antoine AZAÏS

Ets AZAÏS & Cie
Lambskin Tannery since 1898
12 rue de Metz - 81200 MAZAMET France

www.azais-megisserie.com
azais_megisserie

LEATHER WORKING GROUP
COMMISSIONING MANUFACTURER
BRONZE
STE102
Expiry date:
30 June 2026

[redacted] @29

De: Ariane Long
Envoyé: mardi 4 mars 2025 10:33
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Je soutiens le changement du PLU pour la Molière,le terrain de camping et le terrain de sport.

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @30

De: Arnaud Carayon <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 07:09
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour,
Je tiens à vous faire part de mon avis favorable quant à la modification du PLU concernant la zone du camping et des terrains de rugby de la Molière Sincères salutations Arnaud CARAYON

[redacted] @31

De: Aude Bonnell · [redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 23:00
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU Camping rugby Molière

Bonjour,

Je suis **FAVORABLE** à la modification du PLU (reclassement des terrains camping rugby Molière)

Cordialement,

Aude Bonnell

Mobile: +33 6 75 08 56 54 | Email: audebonnell@hotmail.fr

[redacted] @32

De: audrey.labarriere4 <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:51
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable modification PLU

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la ville de Mazamet,

Par ce courriel, je soutiens la modification du PLU qui permettra de poursuivre la dynamisation de notre ville engagée par les responsables politiques en place.

Le site de la Moliere avant d'être un lieu de détente était un site d'activité économique. Il n'a donc pas vocation à rester en l'etat .

Le projet de création d'un centre de santé est une absolue nécessité pour les Mazametains.

L'idéologie ne saurait primer sur l'intérêt collectif et la santé des "ruraux".

Bien à vous

Audrey LABARRIERE

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

[redacted] @33

De: Audrey MARCHISET <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:54
À: Enquête Publique
Objet: soutien à la modification du PLU de reclassement des terrains du camping et rugby de la Molière

Bonjour,

Je tiens par cet e-mail à apporter mon soutien à la modification du PUL de reclassement des terrains du camping et de rugby de la Molière.

Je vous demande par la présente de prendre en compte mon soutien pour le développement économique du bassin Mazamétain.

Vous remerciant par avance.

Audrey MARCHISET

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[redacted] @34

De: Baptiste Calas <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:55
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable à la modification du plu

Bonjour
Je vous transmets mon avis FAVORABLE au reclassement des terrains camping rugby Molière.

[redacted] @35

De: Bastien Bordignon <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:13
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

[redacted] @36

De: Bastien LIMA
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:08
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable à l'extension de l'usine Menguys

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire afin d'exprimer mon soutien à l'extension de l'usine Menguys. Après avoir pris connaissance du projet et de ses implications, je considère que cette expansion représente une opportunité positive, tant sur le plan économique que pour le développement local.

Cette extension pourrait non seulement favoriser la création d'emplois, mais aussi renforcer l'attractivité du territoire. De plus, si les aspects environnementaux et réglementaires sont respectés, il me semble que ce projet s'inscrit dans une logique de croissance maîtrisée et bénéfique pour tous.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bastien LIMA
Ets MEIJE
[redacted]
81200 AUSSILLON

Tél. bureau

[redacted] @37

De: Benoît de La Jonquière <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:30
À: Enquête Publique
Objet: Menguys

Je suis pour l'implantation de Menguy's à La richarde sur les terrains actuels de sport et camping.
Benoit de La Jonquière
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @38

De: severac bernard <[redacted]>
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:56
À: Enquête Publique
Objet: plu

Envoyé de mon
tout à fait favorable à l'aménagement de l'ancien camping en zone industrielle.
cdt Bernard Severac

[redacted] @39

De: Betty Alran <[illegible]>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:19
À: Enquête Publique
Objet: Je suis pour le changement du plu en ce qui concerne le camping,le terrain de foot la maiso de santé et l'hôtel

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @40

De: albertbruno8236
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:19
À: Enquête Publique
Objet: Plu

Je suis pour la modification du PLU

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

[redacted] @41

De: BULLE <bulle.brunet
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:49
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique

Favorable au projet

[redacted] @42

De: Candice Lafon -
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:00
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

Envoyé à partir de Outlook pour iOS

[redacted] @ 43

De: catherinealran[illegible]mail.com
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:56
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable

Avis favorable à la modification du PLU de La Molière Catherine ALRAN

[redacted] @44

De: Président <p
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:20
À: Enquête Publique
Objet: pour la modification du PLU

Bonjour
Je suis pour la modification du PLU et du reclassement des terrains camping Rugby et la Molière

Bien à vous
Cédric Alran
Président

GOLF DE LA BAROUGE
MAZAMET - PONT DE L'ARN
Depuis 1956

Email : labarouge@golfmazamet.fr
Facebook : Golf Club LaBarouge Mazamet Pont de L'Arn
Instgram : golf_labarouge

[redacted] @45

De: [redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:19
À: Enquête Publique
Objet: modification PLU

Bonjour
Je suis pour la modification du PLU et du reclassement des terrains camping Rugby et la Molière

Cédric ALRAN

SAS Ets RENE ESCANDE & Cie
31 rue Lagoutine
81200 MAZAMET

[redacted] @46

De: Céline BRU <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:13
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU

Bonsoir,
Je suis favorable au reclassement des terrains de camping et rugby de la Molière.
Cordialement.
C. Bru

[redacted] @47

De: céline combes <[redacted]>
Envoyé: lundi 3 mars 2025 22:48
À: Enquête Publique
Objet: Favorable modification PLU

Bonjour,
Je suis favorable à la modification du PLU de Mazamet.
Céline Combes

Envoyé à partir de Outlook pour Android

[redacted] @48

De: chantal castagné <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:52
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique

Contribution à l'Enquête Publique
Projet de la Molière

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite exprimer mon soutien total au projet de la Molière, qui représente une opportunité cruciale pour le dynamisme et le développement de nos associations dans les années à venir.
Ce projet est bien plus qu'une simple infrastructure : il est une réponse indispensable aux besoins croissants de nos associations et de l'ensemble de la communauté locale. Grâce à cette nouvelle installation, nous pourrons non seulement maintenir nos activités, mais aussi les développer et les pérenniser dans un cadre moderne, fonctionnel et adapté aux réalités d'aujourd'hui.
Nous sommes bien conscients que sans cette réalisation, l'avenir de nos structures associatives et de la vie collective qui en découle serait compromis. L'absence de ce projet signifierait un recul regrettable en matière d'engagement local, de dynamisme culturel, sportif et social. Il est donc essentiel de lui apporter un soutien unanime pour garantir une continuité et une amélioration des services rendus à la population.
Nous espérons vivement que ce projet verra le jour et que toutes les parties prenantes sauront mesurer son importance stratégique pour le territoire. Il en va de l'avenir de nos associations, de la vitalité de notre tissu social et de la transmission de valeurs essentielles aux générations futures.Bien sûr aussi très favorable à la création du centre de santé, nécéssaire pour l'ensemble de nos concitoyens du bassin Mazamétains.
Actuellement les sud Tarnais, vu notre enclavement nous sommes les oubliés au niveau de différentes structures (médicales, liaisons routières vers Toulouse et vers Béziers).Nous aimerions être un peu plus considérés et reconnus.
Dans l'attente d'une issue favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Chantal CASTAGNÉ

[redacted] @49

De: Christel Vidal <r
Envoyé: mardi 4 mars 2025 07:19
À: Enquête Publique
Objet: Soutien à la modification du PLU de reclassement des terrains de camping et de rugby de la MOLIERE

Bonjour

Je me permets de vous écrire afin d'exprimer mon soutien à la modification du PLU de reclassement des terrains de camping et de rugby de la MOLIERE.

Après avoir pris connaissance des enjeux économiques et des propositions qui en découlent, je suis convaincu que ces modifications pourraient apporter des atouts significatifs à notre commune.
En particulier sauvegarder l'emploie sur notre territoire qui en a bien besoin actuellement.

Je souhaiterais donc que mon avis soit pris en compte dans le cadre de cette démarche.

Cordialement.

Christel VIDAL
Responsable ateliers

MARCEAU AMALRIC
Une industrie d'avance

Tél. : [redacted]

www.marceau-amalric.fr

Nous suivre :

Linked in

Conformément à la Charte informatique et droit à la deconnexion de la société Marceau AMALRIC, les emails envoyés ou reçus le soir, le week-end et durant les périodes de suspension du contrat (congés, arrêt maladie, etc.) n'appellent pas de réponse immédiate.
Avis : Ce message et toute pièce jointe sont la propriété de Marceau AMALRIC S.A. et sont destinés seulement aux personnes ou à l'entité à qui le message est adressé. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, à copier ou à divulguer le contenu du message ou ses pièces jointes en tout ou en partie.
Notice: This message and any attachments are the property of Marceau AMALRIC S.A. and are intended solely for the named recipients or entity to whom this message is addressed. If you have received this message in error please inform the sender via e-mail and destroy the message. If you are not the intended recipient you are not allowed to use, copy or disclose the contents or attachments in whole or in part. **Un geste simple pour l'environnement, n'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.**

[redacted] @50

De: Christianvero Durand ·
Envoyé: mardi 4 mars 2025 10:20
À: Enquête Publique
Objet: signature d'une pétition

Je soussigné, Christian Durand, demeurant à Mazamet, président des Anciens Marins de Mazamet, déclare soutenir le projet de la ville de Mazamet concernant les ventes de terrains appartenant à la municipalité et ceci afin de permettre à des différentes industries de pouvoir aménager des sites qui apporteront de l'emploi dans le bassin.

Fait à Mazamet le 04/03/2025.

Christian Durand et Véronique Durand.

[redacted] @51

De: Christophe ASSEMAT <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:02
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

La modification du PLU en vue du reclassement des terrains de camping, de rugby et du parc de la Molière en vue d'activités économiques est

une excellente nouvelle pour la ville de MAZAMET. Depuis de trop nombreuses années des projets d'extension d'activités sont délocalisés du fait du manque de foncier

d'une telle qualité sur la commune. Sans activité économique, l'exode de nos jeunes continuera vers les grandes métropoles.

Les compensations en terme d'équipements sportifs sont plus que satisfaisantes, en offrant des installations modernes, dans un cadre beaucoup plus agréable

qu'en bordure de route nationale...

La fermeture du camping, lui aussi en bordure de RN, doit permettre de réfléchir à un nouvel équipement dans un cadre bien plus adapté au tourisme vert...

Philippe BEZIAT / Christophe ASSEMAT
A2D Expertise Comptable
Square G. Tournier
81200 MAZAMET

[redacted] @52

De: Christophe Brandy <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:27
À: Enquête Publique

Je soussigné, ch LABROUSSE brandy confirme être favorable à la modification du PLU.
Je délivre la présente pour valoir ce que de droit.

Ch.Brandy
Wouapy

[redacted] @53

De: Christophe MARTIN
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:50
À: Enquête Publique
Objet: avis favorable

Bonjour,

Je donne mon avis favorable à la modification du PLU de la commune pour le projet santé de Mazamet.

Cordialement.

Christophe MARTIN

Technicien de maintenance
Centre de congrès
Direction financière et patrimoine
CCI Tarn
Site de Castres:
40, Allée Alphonse Juin - BP 30 217 - 81101 Castres cedex

CCI TARN

[redacted] @54

De: Christophe SEGUI < [illegible] .fr>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:30
À: Enquête Publique
Objet: enquête

Bonjour, très belle initiative de créer une zone d'entreprises et secteur médical sur Mazamet, cela va créer des emplois et dynamiser le bassin Mazametain J'espère que ces projets verront le jour, nous avons besoin de tout ça.
Bonne journée

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[redacted] @55

De: Christophe SENES • >
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:11
À: Enquête Publique
Objet: projet La Molière

Bonjour,

Je suis tout à fait favorable au magnifique projet de développement de l'entreprise MENGUYS sur la zone de La Molière.

Cordialement.

Christophe SENES

Président

Port :
Tél. :
Mail :

[redacted]
81200 Mazamet
pst-sikkens.com

LIBERTY FLOOR SOLUTIONS
inspire vos projets...
...révèle vos sols
Distribution exclusive dans le réseau UDIREV
Découvrez les produits de la marque Liberty sur Liberty-floor.com
RETAIL OFFICE HOTEL RESTAURANT HOME

[redacted] @56

De: clara maurel <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:37
À: Enquête Publique
Objet: Favorable

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @57

De: Clarisse Assemat <|
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:04
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour,

Je soussignée, Clarisse de LA JONQUIERE, déclare être favorable à cette modification du PLU en ce qu'elle va favoriser l'attractivité économique de notre ville en libérant des terrains pour de nouvelles activités.

Le désenclavement et le développement économique du Sud Tarn est un sujet d'une importance majeure si nous voulons créer de l'emploi et garder nos entreprises localement.

Cordialement.

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @58

De: Clarisse Calas <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:18
À: Enquête Publique
Objet: FAVORABLE à la modification du PLU

Bonjour,
je vous transmet mon avis FAVORABLE au reclassement des terrains camping rugby Molière.

Clarisse Calas

[redacted] @59

De: Claude Cauquil -
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:24
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU - Reclassement des terrains camping rugby de la Molière pour accueillir de l'activité économique et le centre de santé

Bonjour,

Je suis favorable à la modification du PLU qui s'achève demain midi.

Bien cordialement

Claude CAUQUIL

Avenue du Moulin - Usine des Touzeilles
81240 Saint Amans Valtoret

www.sotextho.com - www.thorenap.com

[redacted] @60

De: Claude Vaute
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:49
À: Enquête Publique

D'accord pour la modification du PLU afin d'augmenter l'attractivité économique , tout à fait favorable au projet.

[redacted] @ 61

De: CLOTHILDE AUGUSTO
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:57
À: Enquête Publique
Objet: FAVORABLE PLU

Bonjour,
Je suis favorable a la modification du PLU pour le reclassement des terrains camping rugby Molière pour accueillir de l'activité économique.

Cordialement,
Clothilde AUGUSTO

[redacted] @62

De: Coralie BANCAL <
Envoyé:. mardi 4 mars 2025 10:23
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour,

Je suis favorable à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains de camping, de rugby et de la Molière pour de l'activité économique et un centre de santé.

Cordialement

Coralie Bancal

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @63

De: corinealbert8
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:52
À: Enquête Publique
Objet: Plu

Favorable à la modification du PLU

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

[redacted] @64

De: Cyril Fabre
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:03
À: Enquête Publique
Objet: PLU La Molière

AVIS FAVORABLE à la modification du PLU au reclassement des terrains de la Molière Envoyé de mon iPhone

[redacted] @65

De: cyrille rouanet [illegible] n>
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:09
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour,
Je suis favorable à la modification du PLU,
pour favoriser les nouveaux projets.
Rouanet Cyrille

[redacted] @66

De:
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:11
À: Enquête Publique
Objet: Modification Du PLu existant

Monsieur

Je me présente , Daniel Rouanet , Co-Président du Sporting Club Mazamétain et aussi chefs d'entreprise sur cette même ville.

Je parle en mon nom mais aussi aux noms du SCM , club de rugby de la ville et premier club sportif ou nous avons environs 400 licenciés pratiquant le rugby des moins de 6 ans à deux équipes seniors évoluant en fédérale 1, première division amateur .

Pour nous ces aménagements sont primordiaux et indispensables pour que toutes nos équipes puissent jouer et s'entrainer dans des conditions favorables .Ces nouveaux terrains que nous partagerons avec le foot sont une chance pour nos deux clubs car fait en pelouse synthétique , nos licenciés pourront jouer dans toutes les périodes d'hiver qui était pour nous un casse tête lorsque le climat était fortement défavorable.(terrain suspendu pour cause de fortes pluies et match annulés) .

De plus les terrains de la lauze avaient droit à une dispense de notre fédération mais ne pouvaient pas accueillir tous les matchs car il n'avait pas toutes les autorisations requises (vestiaires trop éloignés)

et ces terrains de la Lauze proche de la route très fréquentée ou les ballons pouvaient aller pas dessus le grillage . La solution de la Molière est meilleure et plus tranquille pour nos jeunes .

Nous sommes dans une ville qui évolue, qui malgré son handicap géographique a un dynamisme économique que beaucoup voudraient , ne laissons pas passer des opportunités économiques qui ne se retrouveront pas de sitôt .

L'emploi et les entreprises sont pour nos associations indispensables , le sponsoring d'entreprises pour un club comme le notre représente 65 % , sans eux nous n'avons plus de club .

Je peux comprendre la peur de certaines personnes et sans y voir de combat idéologique ,nous sommes obligés d'avancer pour nos associations et notre économie .

Sincères Salutations

Daniel Rouanet

[redacted] @67

De: David Beziat ·>
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:25
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique

Bonjour
Je suis pour et je répond favorablement à la modification du PLU du camping rugby Molière

Cordialement
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @68

De: Racleo <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:14
À: Enquête Publique
Objet: Pour le reclassement des terrains de rugby

Pour que Mazamet et ses enfants puissent rester vivre ici

Pour autoroute Aussi

David Escande

[redacted] @69

De: DAVID OLAYA EXESUD
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:26
À: Enquête Publique
Objet: Pour le projet

Absolument pour !!!!!

David OLAYA
EXESUD
COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIÉ
SAS EXESUD
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @70

De: Mebarka Delphine
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:45
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable

Bonjour. J'envoie ce mail pour donner un avis favorable à la modification du PLU de la commune pour le projet santé et le reclassement du terrain de camping . Cordialement. Delphine Mebarka
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @71

De: Denis Cazenave <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:19
À: Enquête Publique
Objet: modification Plu

Bonjour,

je suis très favorable à la modification du PLu indispensable à mon avis pour le développement économique de Mazamet.

Bien cordialement,
Denis Cazenave

[redacted] @72

De: djrenato81200 <[illegible] n>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 10:48
À: Enquête Publique
Objet: Petition

Je suis,favorable pour le PLU. Concernant le terrain et camping de Rugby Moliere pour raison économique.

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

[redacted] @73

De: Dominique SENES
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:00
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique

Favorable à la modification du PLU s agissant du reclassement des terrains rugby molieres. Dominique SENES Envoyé de mon iPhone

[redacted] @74

De: Dorian Alquier <[redacted]
Envoyé: mardi 4 mars 2025 04:56
À: Enquête Publique
Objet: Projet de la Molière

Bonjour,

Par la présente et en qualité de Manager Général du SCM , je souhaite exprimer mon soutien au projet de la Molière.
Ce projet est primordial pour la survie de nos associations sportives, il est même vital ....
Si ces stades n'aboutissaient pas cela serait un signal extrêmement négatif envoyé a notre jeunesse ainsi qu'au développement de la ville.
Dans l'attente d'une issue favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Dorian Alquier
Manager Général

Tél : [redacted]

SPORTING CLUB
MAZAMET
1898

[redacted] @75

De: Elisabeth Albert
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:36
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Favorable à la modification du PLU.

[redacted] @ 76

De: Elodie ANDRIEU <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:09
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Bonjour,

Je souhaite par cet e-mail, apporter mon soutien à la modification du plan local d'urbanisme afin d' augmenter l'attractivité économique de Mazamet et sa région. Les villes moyennes de la taille et de Mazamet ont besoin de grands projets pour attirer les jeunes familles, continuer à créer de la valeur et survivre.

Cordialement
Elodie Andrieu

[redacted] @77

De: Elizabeth Orives <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 07:11
À: Enquête Publique
Objet: Plu

Il faut obligatoirement modifier le PLU
pour le développement économique et pour la création d'un centre médical Envoyé de mon iPhone

[redacted] @78

De: Elyott Dupuis bonnell <[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:22
À: Enquête Publique
Objet: Modification du plu camping rugby Molière

Bonjour,

Je suis FAVORABLE à la modification du PLU pour le reclassement des terrains camping rugby Molière .

Bien cordialement
Elyott Dupuis.

[redacted] @79

De: Emile Oules <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:28
À: Enquête Publique

Favorable à la modification du PLU

Cordialement Émile Oulès

Yahoo Mail - Mail simplifié

[redacted] @80

De: emilie arjona < [redacted]
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:39
À: Enquête Publique

Envoyé de mon iPhone
Bonjour,
Je voudrais donner un avis très favorable à la modification du PLU de Mazamet, et notamment le reclassement de certains sites, afin que nous puissions obtenir dans notre commune un développement économique, digne de ce nom.
Emilie Arjona

[redacted] @81

De: Emma Gros
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:59
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique modification du PLU

Bonjour, cette modification du PLU permettrai selon moi de favoriser l'attractivité économique de la commune, qui a besoin de terrain pour développer de nouvelles activités (médicales...) et d'enrichir les activités déjà proposées sur le secteur (sportives, associatives...) Gros Emma

[redacted] @82

De: Emma Puech [redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:32
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique sur la modification du PLU

Bonjour,

En tant que Mazametaine pure souche, je souhaite vous faire part de mon point de vue, je suis totalement en faveur de la modification du PLU afin d'augmenter l'attractivité économique, développer le secteur de la Molière, améliorer l'aménagement de l'ancien camping de la Lauze, et autres projets envisagés dans cette modification du PLU.

Merci de bien vouloir prendre en compte cet e-mail.

Bien cordialement,
Emma PUECH
Mazametaine

Sent from my iPhone

[redacted] @83

De: Alran <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:25
À: Enquête Publique

Pour le reclassement des terrains de rugby et foot pour l'extension de Menguiz notamment.
J'approuve ce projet.
Emmanuel Alran.

Envoyé de mon iPhone

[redacted] (w84

De: Emmanuel Chaubard
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:11
À: Enquête Publique
Objet: Favorable a la modification PLU Mazamet

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Mazamet, j'ai l'honneur de vous apporter mon soutien favorable à cette évolution.

Cette modification me semble répondre aux enjeux actuels d'aménagement du territoire, en conciliant développement urbain et respect de l'environnement, tout en favorisant le dynamisme local. Elle permettra, à mon sens, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de renforcer l'attractivité de la commune.

Je vous remercie de prendre en compte mon avis dans le cadre de cette enquête publique et vous prie d'agréer mes salutations distinguées .

Bien cordialement
Emmanuel CHAUBARD

[redacted] @85

De: Eric Chambert
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:42
À: Enquête Publique
Objet: Favorable à la modification du PLU

Bonjour je suis favorable à la modification du PLU pour des infrastructures sportives Éric chambert
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @ 86

De: Eric de Carvalho <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 22:25
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU

POUR MODIFICATION DU PLU

[redacted] @ 87

De: Eric ROUANET
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:16
À: Enquête Publique
Objet: MODIFICATION PLU

Bonjour,

Vous voudrez bien noter mon avis FAVORABLE à cette modification du PLU pour le reclassement des terrains camping rugby sur La Molière dont je suis quasiment voisin.

Cordialement,
Eric Rouanet
[redacted]81200 MAZAMET
Mobile :
mail :

[redacted] @88

De: eric souloumiac
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:53
À: Enquête Publique

Je suis favorable à la modification du PLU
Eric Souloumiac

[redacted] @89

De: Estelle Salsilli <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:20
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU de La Molière pour l'établissement Menguy's

Bonjour,

Je vous envoie ce mail pour vous informer que je suis **FAVORABLE** à la modification du PLU de la Molière pour l'établissement Menguy's.

Cordialement,
--
Estelle SALSILLI

[redacted] @90

De:
Envoyé: lundi 3 mars 2025 22:48
À: Enquête Publique

Je suis pour l'amélioration du site de la Molière et pour le développement de l'économie mazamétaine.
Fabienne Puech

[redacted] @91

De: François GALIBERT
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:30
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonsoir.

Je suis FAVORABLE à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains camping rugby Molière.

Cordialement
François GALIBERT

[redacted] @92

De: ANOUILH Francoise [redacted]
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:52
À: Enquête Publique
Objet: modification PLU Mazamet - pour avis favorable

Bonjour

Pour avis favorable

Cordialement,

Françoise ANOUILH

Conformément à la Charte de la Déconnexion des Laboratoires Pierre Fabre, les emails envoyés ou reçus le soir, le week-end et durant les périodes de suspension du contrat (congés, arrêt maladie, etc.) n'appellent pas de réponse immédiate.
In accordance with the Pierre Fabre Laboratories Disconnection Charter, emails sent or received in the evening, at the weekend and during periods of suspension of the contract (holidays, sick leave, etc.) do not call for immediate response.
Avis :
Ce message et toute pièce jointe sont la propriété des laboratoires Pierre FABRE et sont destinés seulement aux personnes ou à l'entité à qui le message est adressé. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, à copier ou à divulguer le contenu du message ou ses pièces
Notice:
This message and any attachments are the property of the Pierre FABRE laboratories and are intended solely for the named recipients or entity to whom this message is addressed. If you have received this message in error please inform the sender via e-mail and destroy the message. If you are not the intended recipient you are not allowed to use, copy or disclose the contents or attachments in whole or in part.

[redacted] @93

De: Frederic Bousquet <f
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:48
À: Enquête Publique
Objet: Plu mazamet

Favorable au reclassement du camping et terrain rugby @ Molière

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @94

De: Frédéric Cenes
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:46
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU - reclassement terrains.

Bonjour,

Avis favorable pour reclasser les terrais de la Molière.

Salutations.

[redacted] @95

De: Genevieve Amalric < [redacted] amalric.ga@orange.fr>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 10:33
À: Enquête Publique
Objet: Je soutiens le changement du plu pour la Molière le terrain de foot et le terrain de camping

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @96

De: gilles TASSIE · >
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:28
À: Enquête Publique

Je soussigné Gilles TASSIE, demeurant 1, rue de Sydney à Mazamet, être favorable au changement du PLU, pour l agrandissement de l usine MENGUYS

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @97

De: Greffier Gisele <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:52
À: Enquête Publique
Objet: enquête

Favorable pour les 2 projets

[redacted] @98

De: Guillaume Segui
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:00
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis favorable à la modification du PLU

Cordialement
Guillaume Segui

[redacted] @99

De: Guillaume Chabbert [redacted]>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:56
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour
Je souhaiterais donner un avis favorable pour modification du PLU afin de pouvoir finaliser notamment le projet de santé

CHABBERT Guillaume
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @100

De: Guy Estrabaud <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:21
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLu

Je suis pour

[redacted] @101

De: Hélène BRANCHINI <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:26
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU

Je vote POUR le PLU
Cordialement
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @102

De: Hubert Daure
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:44
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable à la modification du PLU de Mazamet

Madame, Monsieur,

Je vous confirme par la présente mon soutien à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Mazamet, plus particulièrement pour le projet santé, et plus généralement en faveur de son développement économique.

Il ne fait aucun doute que le respect de l'environnement et du vivant demeure une priorité. Toutefois, il est essentiel de souligner que cette exigence ne doit pas freiner la dynamique nécessaire à l'essor socio-économique local. Le projet, dans sa conception, apparaît apte à concilier la préservation de la nature avec la vitalité du territoire, notamment grâce à des infrastructures de santé modernes et au maintien d'emplois de proximité.

J'espère que mon avis contribuera à faire avancer favorablement cette initiative importante pour la commune. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Hubert Daure

[redacted] @103

De: Hugo AVEROUS ·
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:39
À: Enquête Publique
Objet: FAVORABLE à la modification du PLU

Bonjour,

Par le présent mail j'indique être largement favorable à la modification du PLU sur la ville de Mazamet.

Ces changement ne seront que positifs pour notre ville et son développement social et économique.

Bien cordialement

Hugo Averous

[redacted] @104

De: Huguette [illegible]@free.fr>
Envoyé: lundi 3 mars 2025 22:14
À: Enquête Publique

Avis favorable au projet

[redacted] @105

De: Inès HAMONOU <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:39
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU

HAMONOU Inès

[redacted] @106

De: Bonnet Isabelle <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:40
À: Enquête Publique
Objet: Réponse

Oui je suis favorable au changement de Plu Isabelle Bonnet Envoyé de mon iPhone

[redacted] @107

De: Jean DIBOUZEYDE ·
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:31
À: Enquête Publique
Objet: FAVORABLE à la modification du PLU projet Menguys / Handle

Jean DIBOUZEYDE

[redacted] @108

De: Jean-François PINTE
Envoyé: lundi 3 mars 2025 22:36
À: Enquête Publique
Objet: révision PLU

Bonsoir,

Habitant de la communauté d'agglomération Castres – Mazamet je me sens concerné par la révision du PLU de la cité lainière.

Aussi par ce courriel je me suis favorable à une révision du PLU afin de mener à bien les projets envisagés.

Cordialement

Jean-François PINTE

[redacted]

81090 Valdurenque

[redacted] @109

De: Jean-Louis COMBES <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 22:13
À: Enquête Publique
Objet: Enquête

Avis favorable

[redacted] @110

De: Jean Michel Maraval <[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:25
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Favorable à la modification du PLU

Jean-Michel Maraval

[redacted] @111

De: JEAN-PIERRE ILHE ·
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:59
À: Enquête Publique
Objet: Favorable

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @112

De: jerome.bousquet(
Envoyé: lundi 3 mars 2025 22:06
À: Enquête Publique
Objet: Modification du plan d'urbanisme

Bonjour,

Voici ma contribution à l'enquête publique concernant la modification du plan d'urbanisme.

- C'est une très bonne idée de reconvertir le site du camping. Effectivement, ce lieu n'est plus idéalement adapté à la pratique du camping, il manque d'attractivité pour cet usage. De nos jours, en campagne, les campeurs recherchent plutôt des lieux calmes, isolés, proches de la nature. Ce n'est plus le cas de cet endroit.
Partant de ce constat, le transformer en une zone d'activité est une bonne chose. Mazamet manque de foncier disponible. L'implantation de nouvelles activités économiques sera génératrice d'emploi. La proximité avec la RD112, axe très fréquenté, est un avantage pour l'accès à cette zone.

- Zone de La Molière : je suis favorable au projet d'implantation d'un site médical. L'arrivée de nouveaux médecins et services médicaux est une bonne nouvelle pour l'ensemble des habitants de Mazamet et même de toute la vallée. Finalement, le projet se situe vraiment en bordure du Parc, l'impact environnemental sera donc très limité et ne va pas dénaturer le site.

Je ne vois donc aucun inconvénient, mais au contraire, que des avantages à modifier le PLU afin que ces projets puissent voir le jour.

J'approuve donc ce plan.

Cordialement,

M. BOUSQUET

[redacted] @113

De: JEROME CHAPTAL
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:23
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour,
Je suis FAVORABLE à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains camping rugby Molière

Jerome Chaptal

[redacted] @114

De: Jerome REBOUX
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:44
À: Enquête Publique
Objet: REBOUX Jérome

Je suis favorable à la modification du PLU pour le reclassement des terrains de camping , rugby Molière .

REBOUX Jérome

[redacted] @115

De: Jocelyne Cenes
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:00
À: Enquête Publique
Objet: Plu

JE suis pour la modification du PLU afin de vitalité l'activité économique locale

[redacted] @116

De: Joseph CORAZZINI
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:30
À: Enquête Publique
Objet: modication du PLU

Bonsoir

Je suis favorable a la modification du PLU afin de permettre les investissements prévus indispensables au développement de notre ville et de l'agglomération Mazamétaine.

Cordialement

Mr CORAZZINI JOSEPH

[illegible]

81200 AUSSILLON

[redacted] 0117

De: Josiane Estrabaud
Envoyé: mardi 4 mars 2025 12:02
À: Enquête Publique
Objet: PLU

D'accord avec le PLU.
Josiane et Francis Estrabaud

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[redacted] @118

De: Jorys Fuentes <j
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:52
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU de Mazamet

Très favorable à la modification du PLU de Mazamet avec des développements de l'emploi indispensables ainsi que des services de santé tout en étant respectueux du cadre de vie !

Je suis POUR !!

Cordialement,
Jorys FUENTES

[redacted] @119

De: juliette senes <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:24
À: Enquête Publique
Objet: PLU CAMPING RUGBY MOLIÈRE

Bonjour,

Je suis POUR ce PLU.

juliette SENES

Envoyé à partir de Outlook pour iOS

[redacted] @120

De: Justine FANTON
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:53
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU terrains camping rugby Molière

Bonsoir
Je suis FAVORABLE à la modification du PLU pour le reclassement des terrains camping rugby Molière.
Justine Fanton,
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @121

De: geajustine <_
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:20
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU avis

Bonjour Monsieur le Maire,

Pour répondre à votre enquête publique concernant la modification du PLU, je suis entièrement pour et donne un avis favorable à ces differents projets.
Pour le développement économique, le développement sportif et tout ce qui peut rendre la ville encore plus attractive et agréable.

Je suis Mazametaine, habitante du quartier de la chevalière et apprécie le dynamisme actuel et futur de ma ville.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire , mes respectueuses et sincères salutations.

Justine GÉA.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[redacted] @122

De: Justine Latger [redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:05
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis favorable à la modification du PLU.

Cordialement,

Justine Latger

[redacted] @123

De: Karen Azais <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:12
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU la Molière

Favorable
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @124

De: Karine ERRICO
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:28
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Monsieur le Maire,

Par la présente, je vous signifie être FAVORABLE à la modification du PLU permettant le reclassement des terrains camping rugby Molière.

Cordialement,

Dr Karine Errico

[redacted] @125

De: LOUP Karine
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:21
À: Enquête Publique

Pour la modification du PLU

[redacted] @126

De: Laurence Calvet <[illegible]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:16
À: Enquête Publique
Objet: Pour la modification du PLU

Bonsoir,
Je suis pour la modification du PLU afin d'augmenter l'attractivité économique de Mazamet.
Laurence Calvet

[redacted] @127

De: Laurence tatin <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:56
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU

Cordialement

TATIN Laurence

[redacted] @128

De: Laurent Amalric <[redacted] fr>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:41
À: Enquête Publique
Objet: Soutien à la modification du PLU de reclassement des terrains de camping et de rugby de la MOLIERE

Bonjour,
Je vous confirme par la présente mon soutien inconditionnel à la modification du PLU de reclassement des terrains de camping et de rugby de la MOLIERE.
En effet après avoir pris connaissance de ce projet, les enjeux économiques, le maintien de l'emploi local et le développement économique du bassin Mazamétain, je confirme l'intérêt de cette modification.
Je vous demande donc de prendre en compte mon soutien à la modification du PLU de reclassement des terrains de camping et de rugby de la MOLIERE.
Vous remerciant par avance,
Bien cordialement,

Laurent AMALRIC
Président

MARCEAU AMALRIC
Une industrie d'avance

Tél. : [redacted]

www.marceau-amalric.fr

Conformément à la Charte informatique et droit à la deconnexion de la société Marceau AMALRIC, les emails envoyés ou reçus le soir, le week-end et durant les périodes de suspension du contrat (congés, arrêt maladie, etc.) n'appellent pas de réponse immédiate.

Avis : Ce message et toute pièce jointe sont la propriété de Marceau AMALRIC S.A. et sont destinés seulement aux personnes ou à l'entité à qui le message est adressé. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, à copier ou à divulguer le contenu du message ou ses pièces jointes en tout ou en partie.
Notice: This message and any attachments are the property of Marceau AMALRIC S.A. and are intended solely for the named recipients or entity to whom this message is addressed. If you have received this message in error please inform the sender via e-mail and destroy the message. If you are not the intended recipient you are not allowed to use, copy or disclose the contents or attachments in whole or in part. **Un geste simple pour l'environnement, n'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.**

[redacted] @129

De: Laurent Toulemonde <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:17
À: Enquête Publique
Objet: : Favorable à la modification du PLU

Bonjour,

Je suis favorable à cette modification du PLU en ce qu'elle va favoriser l'attractivité économique de notre ville en libérant des terrains pour de nouvelles activités.

Le désenclavement et le développement économique du Sud Tarn est un sujet d'une importance majeure si nous voulons créer de l'emploi et garder nos entreprises localement.

Cordialement.

Laurent Toulemonde

[redacted] @130

De: Léa Ramos <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:59
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable

Bonjour monsieur le Maire,

Suite à l'enquête publique je donne mon avis favorable,
Ce projet apporte beaucoup de dynamisme et d'avenir à notre ville.

Cordialement
Léa Ramos

[redacted] @131

De: Loic ALRAN
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:08
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Bonsoir,

Je suis favorable à la modification du PLU concernant l'opération en objet.
Cordialement.

[redacted] @132

De: Lucas Moris
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:23
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE a la modification du PLU.

[redacted] @133

De: Ludovic A <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 03:14
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU

Bonjour,

Je suis favorable à cette modification du PLU, en effet, celle-ci va créer une attractivité économique en libérant des emplacements pour de nouvelles activités, en effet, à ce jour le désenclavement de notre région est un acte important si nous souhaitons créer et développer de nouveaux emplois.

Bien cordialement.

Bonjour,

Je suis favorable à cette modification du PLU en ce qu'elle va favoriser l'attractivité économique de notre ville en libérant des terrains pour de nouvelles activités.

Le désenclavement et le développement économique du Sud Tarn est un sujet d'une importance majeure si nous voulons créer de l'emploi et garder nos entreprises localement.

Cordialement. Envoyé de mon iPhone

[redacted] @134

De: Maâmar MEBARKA [redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:32
À: Enquête Publique

Bonjour.
Je suis pour la modification du PLU, afin d'améliorer le tissus économique de notre ville, et de permettre aux entreprises de notre commune de croître et de créer de l'emploi.

Maamar MEBARKA.

[redacted] @135

De: Marion Cabrita <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:28
À: Enquête Publique

FAVORABLE à la modification du PLU, Du terrain camping rugby Molière pour l'emploi et pour que la ville de Mazamet se dynamise.

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @136

De: Manon FABRE <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:13
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Moliere

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

Envoyé de mon mobile
Envoyé à partir de Outlook pour Android

[redacted] @137

De: Manuel BLAZQUEZ <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 16:37
À: Enquête Publique
Objet: Contribution à l'Enquête Publique – Projet de la Molière

Contribution à l'Enquête Publique – Projet de la Molière

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite exprimer mon soutien total au projet de la Molière, qui représente une opportunité cruciale pour le dynamisme et le développement de nos associations dans les années à venir.

Ce projet est bien plus qu'une simple infrastructure : il est une réponse indispensable aux besoins croissants de nos associations et de l'ensemble de la communauté locale. Grâce à cette nouvelle installation, nous pourrons non seulement maintenir nos activités, mais aussi les développer et les pérenniser dans un cadre moderne, fonctionnel et adapté aux réalités d'aujourd'hui.

Nous sommes bien conscients que sans cette réalisation, l'avenir de nos structures associatives et de la vie collective qui en découle serait compromis. L'absence de ce projet signifierait un recul regrettable en matière d'engagement local, de dynamisme culturel, sportif et social. Il est donc essentiel de lui apporter un soutien unanime pour garantir une continuité et une amélioration des services rendus à la population.

Nous espérons vivement que ce projet verra le jour et que toutes les parties prenantes sauront mesurer son importance stratégique pour le territoire. Il en va de l'avenir de nos associations, de la vitalité de notre tissu social et de la transmission de valeurs essentielles aux générations futures.

Dans l'attente d'une issue favorable, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

[redacted] @138

De: marc guiraud
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:13
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique mazamet

Bonjour

Je suis d'accord pour le changement du PLU a mazamet Marc Guiraud
[redacted]
81200 mazamet
marc guiraud@

[redacted] @139

De: margot royuela <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:37
À: Enquête Publique
Objet: modification du PLU de Mazamet

Très favorable à la modification du PLU de Mazamet avec des développements de l'emploi indispensables ainsi que des services de santé tout en étant respectueux du cadre de vie ! Je suis POUR

Margot ROYUELA

[redacted] @140

De: Kerboriou Marie >
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:38
À: Enquête Publique
Objet: POUR le changement de PLU Mazamet

Je suis POUR le changement de PLU de Mazamet qui permettra d accueillir des entreprises et des activités médicales.
Merci de prendre en compte mon avis, MJ Kerboriou Envoyé de mon iPhone

@141

De: Marie Mandoul <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:32
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

Cordialement

Mandoul Marie

[redacted] @142

De: Marie PUJOL <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:23
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable modification PLU

Bonjour,

Par le présent mail,
je confirme être favorable à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains camping rugby Molière.

Cordialement,

Marie Pujol

[redacted] @143

De: Marie Lise BANCAL
Envoyé: lundi 3 mars 2025 22:15
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour,

Je suis favorable à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains de camping, de rugby et de la Molière pour de l'activité économique et un centre de santé.

Cordialement,

Marie-Lise Bancal

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[redacted] @144

De: Marine Bousquet <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:33
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable

Bonsoir,

Je suis vivement favorable à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains de camping, de rugby et de la Molière pour y implanter de l'activité économique et un centre de santé. De véritables opportunités pour notre ville et son développement.

Bien à vous.

Marine Bousquet

[redacted] (0)145

De: marine richaud
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:15
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Bonjour,

J'émets un avis favorable concernant la modification du PLU.

Cordialement,
Marine RICHAUD

[redacted] @146

De: Marion Garnier <[redacted]>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:39
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU

Marion Garnier

[redacted] @147

De: leymarlene
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:30
À: Enquête Publique
Objet: Favorable à la modification PLU

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @148

De: martinus81200 <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 10:48
À: Enquête Publique
Objet: Petition

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Je suis,favorable pour le PLU. Concernant le terrain et camping de Rugby Moliere pour raison économique.

[redacted] @149

De: Mathieu de LA JONQUIERE <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:11
À: Enquête Publique
Objet: modification du PLU

Bonjour,

Je suis favorable à cette modification du PLU en ce qu'elle va favoriser l'attractivité économique de notre ville en libérant des terrains pour de nouvelles activités.

Le désenclavement et le développement économique du Sud Tarn est un sujet d'une importance majeure si nous voulons créer de l'emploi et garder nos entreprises localement.

Cordialement.

Mathieu de LA JONQUIERE
Notaire associé

SCP HALNA du FRETAY, de LA JONQUIERE et SAUVAGE
Notaires associés,
6, rue Bertalaï
81200 MAZAMET
Tél : 05.63.97.54.54

76, route de la Saune
31130 QUINT-FONSEGRIVES
Tél : 05.81.63.07.63

https://halnaetassocies.notaires.fr

Numéro de visio : 1844943

[redacted] @150

De: mathieu perrault <p[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:41
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU

[redacted] @151

De: mathieu vitari <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:18
À: Enquête Publique

Je suis pour la modification du PLU afin
d'augmenter l'attractivité économique
Ou
Améliorer l'aménagement du site de l'ancien camping de la Lauze
Ou
Développer le secteur de la Molière
Ou
Ajuster le règlement sur les matériaux de couverture
Au choix.

[redacted] @152

De: Mathis Collin <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:38
À: Enquête Publique
Objet: Soutien PLU

Bonjour,
Je vous contacte pour vous assurer de mon soutien à la modification du PLU nécessaire pour les aménagements économiques et sociaux.

Ces démarches vont dans le sens du développement économique de Mazamet, il paraît évident qu'en tant que Mazametain je sois favorable à toutes les initiatives qui font bouger ma ville.

Cordialement,

Mathis COLLIN

[redacted]

81200

Mazamet

[redacted] @153

De: Maureene Fabre ‹
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:12
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU

Maureene Fabre

[redacted] @154

De: maureene fabre <[illegible]n>
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:40
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU

Maureene Fabre

[redacted] @155

De: Maxime ZAHIL <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:57
À: Enquête Publique
Objet: POUR LA MODIFICATION DU PLU

Bonjour,

Je suis POUR la modification du PLU des terrains camping rugby Molière.

Cordialement,

[redacted] @156

De: Michel Berbessou <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:31
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU de Mazamet.

Je suis pour la modification du PLU suite au sacage de l'ancien camping.
Nous avons besoin de terrains pour accueillir les extensions d'entreprises et le développement économique a défaut d'avoir des axes de communication dignes de ce nom.

[redacted] @157

De: Beziat michel <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 10:28
À: Enquête Publique

Je suis favorable à la modification du plu concernant l'activité économique de la Molière terrain de camping et ruby
Signature de Michel beziat et Annie beziat 32 rue Ampère à Mazamet

[redacted] @158

De: MGM <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:52
À: Enquête Publique

Bonjour,

J'apporte mon soutien pour le changement d'affectation des terrains situé prés du chemin de la Lauze

afin de pouvoir créer une zone industrielle pour l'avenir des habitants de Mazamet et des communes environnantes.

Bien cordialement

Michel GAU

[redacted]

81200 Aiguefonde

[redacted] @159

De: Michel Marty <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:38
À: Enquête Publique
Objet: soutien au projet santé

Soutien au projet santé !! comme a l'autoroute merci a tous !! continuons la lute c'est trop important

Marty Michel

Bonne journée

[redacted] @160

De: Mylene Assemat
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:59
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique

Je suis favorable à la modification
Cordialement
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @161

De: Myriam SENES <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 10:23
À: Enquête Publique
Objet: POUR MODIFICATION PLU

Bonjour,

Je suis favorable à la modification du PLU concernant les terrains de camping et de rugby de la Molière.

Myriam SENES
Agent Général d'Assurances

SwissLife

Téléphone : 05[redacted]
E-mail : [redacted]
Web : www.swisslife.fr

Adresse Postale
10 Rue Gaston Cormouls Houles - 81200 Mazamet

LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE LABEL EXCELLENCE 2024 — SWISSLIFE PER INDIVIDUEL
LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE LABEL EXCELLENCE 2024 — SWISSLIFE STRATEGIC PREMIUM
LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE LABEL EXCELLENCE 2024 — SWISSLIFE PRÉVOYANCE ENTREPRISES+
LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE LABEL EXCELLENCE 2023 — SWISSLIFE SANTÉ PARTICULIERS
LES DOSSIERS DE L'ÉPARGNE LABEL EXCELLENCE 2023 — SWISSLIFE PRÉVOYANCE INDÉPENDANTS

SIRET N° 50178408600016 –RCS 501 784 086 CASTRES – N° ORIAS 08039814- www.orias.fr en qualité d'agent d'assurances. Le cabinet a souscrit une garantie financière et responsabilité civile conformément aux codes des assurances. Il est également soumis au contrôle ACPR – 4 Place de Budapest CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09 - En cas de réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse du cabinet mazamet@agence-swisslife.fr ou un mail à l'adresse www.qualité-assurance.com. Si toutefois, un différend persiste, vous pouvez saisir le médiateur de l'assurance par courrier : TSA 50110 – 75441 PARIS Cedex 09.

Notre politique de protection des données à caractère personnel incarne les valeurs essentielles de Swiss Life : l'attention, la sérénité et la fiabilité.
Elle se traduit au quotidien par la mise en œuvre de mesures, de normes et de règles strictes pour en assurer la sécurité physique et logique, conformément aux évolutions réglementaires. Vous pouvez en prendre connaissance sur notre site Internet ou demander que le document vous soit envoyé à l'adresse email que vous nous indiquerez.

[redacted] @162

De: Nancy Jougla <[redacted]>
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:09
À: Enquête Publique
Objet: Modification Plu

Bonsoir
Je suis favorable à la modification du PLU

Nancy JOuGla

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @163

De: NATHALIE BRANDY <n
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:33
À: Enquête Publique
Objet: Favorable à la modification du PLU camping

Je soussignée , Nathalie Labrousse Brandy être favorable à la modification du PLU de l'ancien camping afin d'accueillir de nouvelle structure et créer de l'emplois !!

Nathalie Brandy
[redacted]

[redacted] @164

De: maurelnathalie
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:29
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU

Bonjour,
Par ce mail, je souhaite vous informer qu'il me paraît opportun de modifier le PLU de la ville de Mazamet afin de favoriser son attractivité économique en permettant à de nouvelles activités de s'installer.
Bien cordialement,
Nathalie MAUREL CAUQUIL

--
Envoyé depuis l'application myMail pour Android

[redacted] @165

De: nathalie rouanet <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:11
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour,
Quels beaux projets et avancement positif pour notre ville.
Ces nouvelles infrastructures vont être une plus-value pour notre ville et pour nos administrés.
Vivement le début des travaux.
Cordialement
Nathalie Rouanet

[redacted] @166

De: Nathan ESPITALIER
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:22
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable modification du PLU

Bonjour,

Par le présent mail, je vous confirme être favorable à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains camping rugby Molière.

Cordialement,

Nathan Espitalier

[redacted] @167

De: Nicolas Motet
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:55
À: Enquête Publique
Objet: Soutiens au projet de troisième modification du PLU

Madame, Monsieur,

En tant qu'habitant et acteur économique du bassin Mazametain je souhaite exprimer mon soutien au projet de troisième modification du PLU de Mazamet. Ce projet apporte des évolutions positives pour le développement économique, l'aménagement du territoire et l'attractivité du bassin Mazametain . L'ouverture de nouveaux secteurs d'activités et l'adaptation des règles d'urbanisme sont des initiatives essentielles pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants.

Je salue cette démarche et émets un avis très favorable.

Cordialement,
Nicolas Motet

[redacted] @168

De: Nicolas Salles <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:40
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable au reclassement des terrains camping et rugby de la Molière

Bonjour,
Je donne un avis favorable à la modification du plu des terrains camping rugby de la Molière .
Étant artisan plombier chauffagiste sur le bassin mazametain je trouve que c'est un plus qui va créer des emplois,et permettre d'éviter la délocalisation de certaines grandes entreprise Mazametaine qui emploi beaucoup de mazametain ....
Cordialement Nicolas salles
La fargue
81200 Mazamet

[redacted] @169

De: Nicole Puech <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:45
À: Enquête Publique

Pour le projet médical de Mazamet.

[redacted] @170

De: Ophélie bordignon <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:44
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

[redacted] @171

De: Ophélie CABRITA <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:01
À: Enquête Publique
Objet: FAVORABLE MODIFICATION PLU

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme concernant le camping et les terrains de rugby de la Molière, je souhaite exprimer **mon avis favorable** à ce projet.

Le camping de Mazamet ne répond plus aux besoins actuels et les terrains de rugby/foot ne sont plus adaptés à une pratique moderne dans leurs configurations.
Par ailleurs, compte tenu de l'évolution de la ville, ces espaces pourraient être réaménagés de manière plus pertinente, notamment pour des projets à vocation industrielle ou commerciale, qui apporteraient une réelle valeur ajoutée au territoire.

Bénéficier d'un projet industriel est une opportunité majeure pour une ville comme la nôtre. L'industrie joue un rôle clé dans le dynamisme économique en favorisant la création d'emplois, en attirant d'autres investissements et en générant un effet de ruissellement significatif sur l'ensemble du tissu économique local. Avoir la chance d'accueillir des entreprises de cette envergure est vital pour notre territoire, car cela contribue directement au développement et à l'attractivité de notre ville.

C'est pourquoi je soutiens pleinement cette modification du PLU et espère que ces projets pourront aboutir dans les meilleures conditions.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette contribution et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous,
Ophélie CABRITA: **Habitant réel de la ville de Mazamet !!!**
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @172

De: Bonnery Pascal [redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:03
À: Enquête Publique
Objet: FAVORABLE à la modification du PLU

Envoyé depuis l'application Mail Orange

[redacted] @173

De: Pascale Bonnaventure <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:02
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable

Bonjour M le Maire, suite à l enquête publique, je donne mon avis favorable pour le projet .
Nous ne voulons pas que notre bassin se meure.
Bien cordialement.
Pascale Bonnaventure

[redacted] @174

De: Patrice Grand
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:50
À: Enquête Publique
Objet: AVIS FAVORABLE A LA MODIFICATION DU PLU

Bonjour,

C'est une bonne chose pour Mazamet d'améliorer l'aménagement du site de l'ancien camping de la Lauze et de développer le secteur de la Molière
Favoriser l'attractivité économique en libérant des terrains pour de nouvelles activités

Mazamet redevient une ville attractive après tant d'années noires.
Il serait vraiment idiot de ne pas faire naitre ce projet pour quatre bouts de pelouses avec toute cette belle montagne qui nous entoure et qui compense amplement !

Il serait vraiment temps de remettre enfin les pieds sur terre !!!!!

AVIS FAVORABLE

[redacted] @175

De: Patrice Tatin
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:47
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

Mr TATIN Patrice.

Sans virus.www.avast.com

[redacted] @176

De: Patricia Ilhe <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:46
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU MAZAMET

FAVORABLE

Patricia ILHE

[redacted] @177

De: Paul CHABBERT <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:48
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable à la modification du PLU

Bonjour,

Je vous donne un avis favorable à la modification du PLU qui permettra un développement économique et social fort de notre ville grâce notamment au projet du pole médical permettant d'éviter un futur désert médical au sein de notre cité.

Cordialement

Lima GROUPE

Paul CHABBERT - Directeur

rue Galibert Pons
81200 MAZAMET

www.groupelima.fr

[redacted] @178

De: Paul Guiraud <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:10
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains de rugby et camping de la Molière

Madame, Monsieur,

En tant qu'entrepreneur Mazametain, je me permets de vous écrire afin d'encourager et vous partager ma vision positive concernant l'opportunité que représente le reclassement des terrains de rugby et du camping de la Molière. Depuis plusieurs années, cette zone connaît une dynamique de développement encourageante, et il me semble pertinent d'accompagner cette évolution en favorisant l'installation de nouvelles entreprises et commerces.

Un tel projet pourrait constituer un levier important pour l'économie locale en créant de nouveaux emplois et en renforçant l'attractivité du bassin mazamétain. La revalorisation de cet espace permettrait d'accueillir des activités complémentaires aux infrastructures existantes, tout en répondant aux besoins des entrepreneurs et investisseurs cherchant à s'implanter dans notre territoire.

Madame, Monsieur, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Paul GUIRAUD

Société GUIRAUD DISTRIBUTION

[redacted] @179

De: Pauline Fortabat
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:26
À: Enquête Publique
Objet: Changement de PLU

Bonsoir,
Je vous envois un mail afin de témoigner de mon accord au changement de PLU des terrains de rugby et du camping de Mazamet.

Cordialement

Pauline Chabbert

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @180

De: Paul-Louis Guiraud <[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:32
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour,

Par ce mail je vous confirme que je suis pour la modification du PLU concernant le reclassement terrains rugby camping de la Molière

Cordialement

Paul-Louis Guiraud
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @181

De: Philippe Bancal
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:38
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU

Je suis tout à fait favorable à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains du camping, de rugby et de la Molière pour de l'activité économique et pour un centre de santé.

Cordialement

Philippe Bancal

[redacted] @182

De: Philippe PERES
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:02
À: Enquête Publique
Objet: Contribution

Bonjour

Je vous fais part de mon avis totalement favorable à la modification du PLU envisagée sur le reclassement des terrains Rugby Molière.
Cordialement.

Philippe PERES

[redacted] @183

De: Philippe Sablayrolles
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:37
À: Enquête Publique
Objet: Je suis pour

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @184

De: Philippe Sablayrolles
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:35
À: Enquête Publique
Objet: Pour

Envoyé de mon iPhone

[redacted] (W185

De: Philippe TERRAL
Envoyé: lundi 3 mars 2025 16:46
À: Enquête Publique
Objet: projet du terrain synthétique

Bonjour,

Pour nous, FOOTBALL CLUB DU PAYS MAZAMETAIN, la réalisation à très court terme d'un terrain synthétique est indispensable au développement et la pérennisation de notre
Association.
Nous comptons environ 400 licenciés qui attendent ce projet depuis de trop longues années.
L'avantage pour nos éducateurs c'est de pouvoir faire des entrainements et des matches sans se soucier de la météo.
L'apprentissage du football est plus facile sur cette surface.
Un des autres avantages pour les enfants c'est sa sécurité.
En effet contrairement à l'herbe naturelle, le gazon synthétique est conçu pour être doux, plat, sans cailloux
Et résistant aux chutes, réduisant ainsi le risque de blessures.
D'autre part nous allons vers des périodes de sécheresses et du coup les terrains actuels seront de moins en moins arrosés et seront très dangereux pour la pratique du football.
On s'en est rendu compte il y a 3 ans.
Sans cette réalisation l'avenir de notre club va rapidement être impacté.

Cdlt.

Philippe TERRAL
Président Football Club Pays Mazamétain
Tél . :
Mail :

[redacted] @186

De: pierre.albert81
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:49
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Favorable à la modification du PLU

[redacted] @187

De: Pierre BORDES <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:07
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique MAZAMET Terrain de Rugby / Camping de la Molière

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme concernant le camping et les terrains de rugby de la Molière, je souhaite exprimer **mon avis favorable** à ce projet.

Le camping de Mazamet ne répond plus aux besoins actuels et les terrains de rugby/foot ne sont plus adaptés à une pratique moderne dans leurs configurations.
Par ailleurs, compte tenu de l'évolution de la ville, ces espaces pourraient être réaménagés de manière plus pertinente, notamment pour des projets à vocation industrielle ou commerciale, qui apporteraient une réelle valeur ajoutée au territoire.

Bénéficier d'un projet industriel est une opportunité majeure pour une ville comme la nôtre.
L'industrie joue un rôle clé dans le dynamisme économique en favorisant la création d'emplois, en attirant d'autres investissements et en générant un effet de ruissellement significatif sur l'ensemble du tissu économique local. Avoir la chance d'accueillir des entreprises de cette envergure est vital pour notre territoire, car cela contribue directement au développement et à l'attractivité de notre ville.

C'est pourquoi je soutiens pleinement cette modification du PLU et espère que ces projets pourront aboutir dans les meilleures conditions.

Je vous remercie pour l'attention portée à cette contribution et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous,
Pierre BORDES : **Habitant réel de la ville de Mazamet !!!**

Pierre Bordes, Président

Sites internet - Communication Digitale - Applications mobiles - Développements sur mesure

wp **web**premiere

Ce message et les fichiers qui y sont éventuellement joints sont exclusivement réservés au destinataire. Il peut contenir des données ou des informations confidentielles ou protégées par la loi. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci de le détruire. Veuillez imprimer ce mail qu'en cas de nécessité. Réduisons ensemble le gaspillage et la pollution inutile. Web Premiere s'engage au quotidien en utilisant des serveurs équipés des dernières technologies de pointe, plus économes en énergie basés à 100% en France pour une meilleure protection de vos données.

Notre agence est notée 5 étoiles ⭐ sur Google par nos clients ! Découvrir pourquoi !

+ de 150 clients et services développés depuis 2015 !

Suivez nous sur LinkedIn

Prendre rendez-vous avec moi

[redacted] @188

De: Pierre P <pierre.puech.>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 06:51
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour

Je souhaite faire savoir que je suis pour une modification du PLU pour permettre à Mazamet de développer son attractivité économique.

Merci
Cordialement

[redacted] @189

De: Pierre PUJOL <[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:57
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique

Bonjour,

Je suis favorable au projet concernant le reclassement des terrains camping (inexploités depuis des années !!!) ainsi que les terrains de rugby pour accueillir de nouvelles entreprises pour le développement de Mazamet.

Le secteur économique est très important pour notre ville.

Bien cordialement

Pierre PUJOL

[redacted] @190

De: renatpara <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 10:47
À: Enquête Publique
Objet: Petition

Je suis,favorable pour le PLU. Concernant le terrain et camping de Rugby Moliere pour raison économique.

Envoyé depuis mje on appareil Galaxy

[redacted] @191

De: Robert Bonnell
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:49
À: Enquête Publique
Objet: Pétition en faveur de Menguy s

Chevalier de l ordre national du mérite au titre de l Environnemen je suis favorable à La modification du PLU qui permettrait la construction d un bâtiment pour le développement de l entreprise citée en objet par ailleurs premier employeur de Mazamet Une bonne maîtrise de l Environnement passé en premier par une bonne gestion de l économie locale Pétition établie pour valoir ce que de droit

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @192

De: Robert Bonnell <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:57
À: Enquête Publique
Objet: Petition en faveur de la modification du PLU

Ancien DG de filiale de grand groupe pétrolier français je vous demande de permettre la modification du plu pour contribuer au développement de l entreprise Menguy s par ailleurs premier employeur de Mazamet chevalier de l ordre national du mérite au titre de l Environnemen je suis convaincu que sans développement économique la France mourra Pour valoir ce que de droit Envoyé de mon iPhone

[redacted] @193

De: sabine bonnell
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:20
À: Enquête Publique
Objet: Modification plu camping rugby Molière

Bonjour,

Je suis FAVORABLE à la modification du PLU pour ke reclassement des terrains camping rugby Molière
.

Bien cordialement

Eurl Sabine Bonnell architecte
Architecte D.P.L.G
[redacted]

[redacted] D194

De: Sandra <[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:14
À: Enquête Publique
Objet: Favorable

Vote favorable au changement de PLU pour le terrain de camping et rugby de la Moliere Sandra De Carvalho Envoyé de mon iPhone

[redacted] @195

De: Sandrine Thurner
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:23
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique

Bonjour,

Par le présent mail, je vous confirme être favorable à la modification du PLU concernant le reclassement des terrains camping rugby Molière.

Cordialement,

[redacted] @196

De: Scott Augusto <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:59
À: Enquête Publique
Objet: FAVORABLE PLU

Bonjour,
Je suis favorable a la modification du PLU pour le reclassement des terrains camping rugby Molière pour accueillir de l'activité économique.

Cordialement,
Scott AUGUSTO

[redacted] @197

De: Sébastien DISSANE <[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:28
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU terrain la Lauze

Bonjour
Veuillez prendre note par la présente que nous sommes favorable à la modification du PLU des terrains de rugby et de camping de la Lauze.
En effet je pense que cela serait très favorable à l'économie du Bassin Mazametain

Cordialement
Dissane Sebastien

[redacted] @198

De: ARMERO severine <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 17:12
À: Enquête Publique
Objet: Modification du Plu mazamet

Bonjour
Je suis très favorable à la modification du PLU pour permettre de dégager des terrains favorables au développement économique et industriel du bassin.

[redacted] @199

De: séverine cals <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 08:16
À: Enquête Publique
Objet: Modification du PLU

Je suis favorable à la modification du PLU
Merci

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

[redacted] @200

De: Amalric Sophie [redacted]
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:10
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Pour

[redacted] @201

De: Sophie JOURDET <[redacted]>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:07
À: Enquête Publique
Objet: PROJET MOLIERE

FAVORABLE A LA MODIFICATION DU PLU

[redacted] @ 202

De: Stecie Lafon
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:20
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

Envoyé à partir de Outlook pour iOS

[redacted] @203

De: Stecie Lafon <[illegible]>
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:15
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @ 204

De: steicy d
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:18
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement des terrains camping rugby Molière

Avis FAVORABLE à la modification du PLU.

Envoyé à partir de Outlook pour iOS

[redacted] @205

De: Stéphane GUIGNARD
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:51
À: Enquête Publique
Objet: Construction d'un bâtiment pour Menguy's

Madame, Monsieur,
Je souhaite indiquer par le présent mail que je suis **favorable** à la modification du PLU (reclassement des terrains camping rugby Molière) qui permettra la construction du nouveau bâtiment de la société Menguy's, premier employeur de la ville et majeure pour son développement
Pour faire ce que de droit,
Cordialement
Stephane GUIGNARD
Tel : (

[redacted] @206

De: stephane julien < [redacted]
Envoyé: mardi 4 mars 2025 05:49
À: Enquête Publique
Objet: Pétition

Je soutiens le projet

Yahoo Mail - Mail simplifié

[redacted] @207

De: Stéphane Teste <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:21
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonjour
Je suis favorable à la modification du PLU pour Bonsoir URGENT pouvez vous mobiliser vos proches enfants conjoints etc pour envoyer un mail FAVORABLE à la modification du PLU sur le reclassement des terrains camping rugby Molière pour accueillir de l'activité économique et le centre de santé

[redacted] @208

De: Stéphanie LAFONT <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:27
À: Enquête Publique
Objet: Modification plu

Bonjour

Il est important de procéder à cette modification afin que les acteurs économiques du bassin Mazametain puissent s'agrandir d'un point de vue économique et surtout de sécurité.

Notre ville à besoin de ces entreprises tant sur le plan économique et social que sur la vision que le reste du département peut avoir sur notre sud tarn

Merci

Stéphanie LAFONT
--
Envoyé avec l'application GMX Mail

[redacted] @209

De: Sibylle Rage <s
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:53
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Bonsoir,

Je vous informe de mon avis favorable pour la modification du PLUS pour le reclassement des terrains Camping / Rugby et Molière.

Vous en souhaitant bonne réception,

Sibylle Rage

[redacted] @210

De: Sylvain Guiraud
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:30
À: Enquête Publique
Objet: POUR le reclassement des terrains camping rugby Molière.

Je vote POUR le reclassement des terrains camping rugby Molière.

Sylvain Guiraud
Envoyé via mobile.

[redacted] @211

De: Sylvain Montagné
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:16
À: Enquête Publique
Objet: Enquête publique modification PLU

Madame, Monsieur le Comissaire enquêteur,

En temps que gérant d'entreprise mitoyenne du parc de la Molière, nous nous sentons directement impliqué et parti prenante dans la modification du PLU pour laquelle cette enquête publique est diligentée.
En l'état nous voyons d'un très bon oeil la modification et l'adoption du PLU.
En effet celle-ci apportera un regain dans les activitées économiques tout en préservant un poumon vert pour ce quartier. Il permettra également la sortie d'état de friche de la zone de l'ancien camping municipal.
Les voies et accès pourront être réaménagés et embellis apportant une plus value certaine à ce quartier et à toute notre commune.

Je suis donc pour cette modification.

Bien cordialement.

CHAUFFAGE - PLOMBERIE
SANITAIRE - ZINGUERIE

Sylvain MONTAGNE
Gérant

ETS Rémy ROUANET
8 rue d'Hautaniboul
81200 MAZAMET

RGE N° E-E77757

Notre environnement est fragile,
merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité

De: Sylvie Briant <[redacted]>
Envoyé: mardi 4 mars 2025 09:53
À: Enquête Publique
Objet: Fwd: Delivery Status Notification (Failure)

@212

---------- Forwarded message ----------
From: Sylvie Briant [redacted]
To: enquete.publique@ville-mazamet.cit
Cc:
Bcc:
Date: Mon, 3 Mar 2025 20:45:40 +0100

Subject: Je suis favorable à la modification du PLU pour le reclassement des terrains camping rugby mollère pour accueillir de l'activité économique

[redacted] ⓪213

De: Veaute puech Sylvie <
Envoyé: mardi 4 mars 2025 11:58
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Madame,Monsieur

Suite à l'enquête publique en amont de la modification du PLU concernant le camping et les terrains de rugby de la Molière, je souhaite exprimer mon accord sur ce projet qui ,à mon sens ,est nécessaire à un développement économique de la ville de Mazamet aujourd'hui et dans le futur . L'attractivité de notre ville repose sur l'emploi source de qualité de vie et la venue de nouvelles entreprises ou commerces reste un levier nécessaire pour y aboutir
Je soutiens pleinement cette initiative dans un contexte économique local qui a besoin de maintien et de pérennité d'emploi pour que le "bon vivre à Mazamet" reste et demeure pour les générations futures

Cordialement

VEAUTE PUECH Sylvie

[redacted] @214

De: Thierry Alran [redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:05
À: Enquête Publique

Avis favorable pour pour une modification du PLU de la zone de la Molière .
Bien sincèrement
Thierry Alran

[redacted] @215

De: Colombie Sas
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:01
À: Enquête Publique
Objet: Reclassement

Envoyé de mon iPhone nous sommes tout à fait d'accord avec ce reclassement et la modification du PLU.cordialement Thierry Colombié

[redacted] @216

De: Thierry VEAUTE -
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:24
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

D'accord pour reclassement des terrains de la Lauze

Envoyé de mon mobile
Envoyé à partir de Outlook pour Android

[redacted] @217

De: valérie clavere <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:09
À: Enquête Publique
Objet: Réponse

Pour.
Envoyé de mon iPhone

[redacted] @218

De: valerie.salvaire<
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:35
À: Enquête Publique
Objet: favorable à la modification du PLU des terrains campingrugby MOLIERE

Envoyé avec SFR Mail pour Android

[redacted] @220

De: Xavier AFFRE J[redacted]
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:40
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Bonjour
Je suis très favorable à la transformation des terrains de rugby et camping en développement industriel pour maintenir et developper l emploi sur le mazametain mais aussi à la transformation du parc de la Molière en site médical et en site sportif moderne permettant l exercice et la progression de nos sports collectifs dans des conditions dignes de la pratique de ces sports là Affre Xavier Envoyé de mon iPhone

[redacted] @221

De: AZAIS Xavier <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 19:29
À: Enquête Publique
Objet: Modification PLU

Bonsoir,
Je suis FAVORABLE à la modification du PLU pour reclasser les terrains du camping rugby Molière.
Cordialement
Xavier AZAÏS

Envoyé de mon iPhone

[redacted] @ 222

De: Yann Pujol <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 21:04
À: Enquête Publique

Bonjour,

Je donne mon avis favorable sur la modification du PLU pour notre ville de Mazamet. Tout simplement pour le dynamisme de la ville dans sa continuité.

En vous remerciant,

Cordialement,

Yann Pujol.

[redacted] @223

De: Yannick Bouchet <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:33
À: Enquête Publique
Objet: Avis favorable

Bonsoir,

Avis favorable à la modification du plan local d'urbanisme.

Cordialement, Yannick Bouchet.

[redacted] @224

De: yves orives <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 20:07
À: Enquête Publique
Objet: PLU

Cette modification du PLU est indispensable pour le développement de Mazamet au point de vue social et économique Le maintien en l'état serait une grave erreur Envoyé de mon iPhone

[redacted] @225

De: Pascale HALNA DU FRETAY <
Envoyé: lundi 3 mars 2025 18:22
À: Enquête Publique
Objet: Modif PLU

Je soussignée Pascale Halna du Fretay déclare être favorable à la modification du PLU permettant de favoriser l'attractivité économique de notre ville et créatrice d'emplois Pascale Halna du Fretay Notaire

De : chantal aldebert [redacted]
Envoyé : mardi 4 mars 2025 09:31
À : GRP_Contact <contact@ville-mazamet.com>
Objet : RE: Please confirm subscription

@ 226

Bonjour

Je suis d accord pour la construction centre santé a la moliere. Hors de question que les écolos fassent barrage.

C1

Madame VANIN

[redacted]

Le 13-2-25

à Monsieur François PAUTHE.
Hotel de ville 1 place Georges Tournier
81 Mazamet

Messieurs

Je suis contre cette Transformation du Parc. On a les Mazametains qui vont se ressourcer dans ce parc magnifique avec des arbres centenaires ; magestueux qu'il dommages : a T'on besoin de détourner dès que les élus voient de la verdureee

Les promeneurs viennent sans cesse dans ce parc autant les jeunes que les gens agés, il y a des traces de l'ombre des oiseaux idéal pour destresser ...

On à de la difficulté à se garer les jours de Matché alors avec ça !!!

Merci de réfléchir des Terrains de sports ça suffit

Sincères salutations.

MVanin

Christiane PIERROT
[redacted]
81200 MAZAMET
[redacted]

C2

Mazamet le 13/02/25

Monsieur Françoes PAUTHE
Commissaire Enquêteur
HOTEL DE VILLE

OBJET : Enquête Publique concernant
1) Terrain Camping de la Lauze
2) Ensemble Médical La Molière
3) Devenir du Parc de la Molière.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre Entretien du Mercredi 12 février, je viens vous confirmer, ce que je vous avais exprimé
1) Camping de la Lauze : en accord avec le projet

2) Ensemble Médical "La Molière" : en accord également avec ce projet (qui pour moi semble d'intérêt général, en espérant évidemment qu'il soit conventionné, et que tout le monde puisse en profiter)
3) les projets pour le Parc lui-même, en complet désaccord, que ce soit pour un terrain de sport, ou des installation de Chalet ou autre. Ce qui finalement reviendrait à créer un Camping au Similaire (Pourquoi après le vandalisme de la Lauze ne pas avoir préserver et refait ce Camping.) Ces projets rendent le Parc inaccessible aux Mazamétains. Je seul

endroit, proche du centre et de l'ensemble de Nazaret qui permet de s'y promener de pic-niquer d'admirer ces beaux arbres, sans parler des différentes festivités qui s'y produisent.

Autres inconvénients : les riverains (dont je suis) subissent déjà les désagréments, lors de matchs de ~~Rugetby~~ Rugby, où les parkings prévus ne leur suffisent pas, et se garent sans vergogne dans notre rue devant nos maisons, et si on a le malheur de revenir ~~après~~ avant la fin de leur match on ne peut rentrer chez nous. Sans compter que l'on va avoir à côté rue de l'abattoir une salle de Sport va ouvrir prochainement donc encore des visiteurs qui ne manqueront pas de nous encombrer (même si les parkings sont libres, toujours au plus prêt, n'est-ce pas?

Ne croyez pas que je suis contre vos projets à cause de ma proximité avec le Parc. Vous feriez une résidence Senior à Nazaret (et Dieu sait que ça manque) je serais contre de sacrifier ce parc, pour l'installer.

Sincères Salutations.

C3

Eve CAVAILLES

[redacted]

81200 AIGUEFONDE

Bonjour,

Je passe tous mes week-ends chez mon compagnon à Mazamet. Il habite prés du parc de la Molière.

J'ai un chien et on adore aller s'y promener, rencontrer des personnes avec qui on discute. On y va à pied, on est dans la nature sans prendre la voiture. On aimerait que cela reste accessible aux administrés.

Ne nous enlevez pas ce coin magnifique de verdure en centre ville pour y mettre des complexes sportifs ou autre.

Merci pour votre écoute.

Bien cordialement

Eve CAVAILLES

C4

Patrick Serret
[redacted]
81200 Mazamet.

Bonjour,

Je voudrais que le parc de la Molière reste tel qu'il est :
Un coin de nature avec des arbres, de l'herbe, des oiseaux et tous les insectes qui vont avec...
Nous adorons nous y promener, sortir notre chien rencontrer des gens de tout âge sur les bancs et discuter avec eux dans ce petit coin de nature qui n'a rien à voir avec un jardin public aux bancs squattés à toutes heures par des buveurs de bière..
Pourquoi dès qu'il y a un carré d'herbe faut-il le détruire ou l'exploiter ?
Monsieur le Maire, sachez des fois que la vie ce n'est pas que des projets....
Arrêtez ce rythme fou laissez la planète se reposer...
Proche de l'avenue de la chevalière nous subissons assez de nuisances sonores dues aux échappements hors norme des voitures qu'on laisse tous les jours traverser Mazamet et déranger des milliers d'habitants...
Avec un stade à la Molière nous ne pourrons plus nous garer dans notre rue comme c'est souvent le cas les jours de match.
Merci de préserver des coins de calme et de nature pour vos administrés à qui vous devez essayer d'apporter la tranquillité....

Cordialement

Patrick Serret.

Monsieur et Madame LEFEBVRE Martial

[redacted]

81200 MAZAMET

[redacted]

C5

SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLLE DE MAZAMET

A L'ATTENTION DE L'ENQUETEUR PUBLIC

63 RUE ! DES CORDES

81200 MAZAMET

MAZAMET, LE 28 FEVRIER 2025

Monsieur l'Enquêteur Public,

Suite aux affichages dans le parc de la Molière, nous nous opposons à la transformation d'un camping et ou d'un stade dans celui-ci.

Voici les raisons pour laquelle nous ne sommes pas d'accord, nous allons au parc régulièrement pour promener nos chiens, c'est le seul endroit assez spacieux et verdoyant pour se détendre avec nos animaux, nous tenons à garder l'état naturel de ce parc.

Si on nous le retire nous n'avons plus d'endroit de proximité pour se promener avec nos chiens, par contre le maire pourrais faire des aménagements pour nos chiens et les maitres s'il le souhaite tout en le gardant dans son état naturel.

De plus nous avons été étonnés qu'à la réunion du lundi 03/02/2025, nous avons demandés au maire si à part le centre médical, il y aurait autre chose de prévu dans le parc, il nous a assuré que non.

Nous restons à votre disposition.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mr et Mme LEFEBVRE

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 3 février 2025 à 08h00 heures

Observations de M[1]

Vendredi 7 février

9h00 Début permanence du commissaire enquêteur - (CE)

1) Visite de M. Cosse - propriétaire des parcelles AS077 et 075 à la Molière.

R1 Directement concerné en tant que riverain des parcelles sujettes à changement de classement - Uz3 -> Ua1 -, il s'étonne de ne pas avoir été consulté en amont de l'enquête.

D'autant plus que son projet personnel d'installation hotelière n'obtient pas de réponse des services de la mairie depuis plusieurs mois.

De plus, il a pris connaissance en décembre 2024 du projet de centre médical-santé, évoqué dans la notice du dossier d'enquête, que le changement de classement des parcelles AS038, 076 et 078 Uz3 -> Ua1 rendrait possible; or ce centre médical-santé avec hébergement hotelier entrerait en concurrence avec son propre projet.

Il est donc préoccupé par les objectifs du projet soumis à enquête publique.

Il indique toutefois qu'il n'est pas totalement opposé au projet mais alors qu'on lui accorde le fait rivéraine ses parcelles en Ua1 afin d'envisager d'autres projets.

M. Cosse va transmettre ses observations par courriel prochainement.

observation reçue ce jour par le CE

FA

[1] Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

2) Visite de Mme SCHEIT propriétaire parcelle AX 083 Secteur la Lauze. Elle a formulé son observation par courriel le 3 février et vient compléter et se renseigner.

R2 Elle est contre le projet de classement en zonage les parcelles où sont installés le club de moto et le clubhouse de SCM, mitoyennes de sa propriété, de U3 → UA2. En effet, ce classement en zones, permettrait à terme l'installation d'usines (industrie) et créerait des nuisances pour les riverains (bruit, odeurs, trafic...) alors que ce quartier est convivial et calme.

Elle souhaitait savoir si un projet d'implantation d'usine est prévu à court et moyen terme sur ces parcelles AX 0451 (club moto, clubhouse) ?

observation reçue oralement par le CE

3) Visite de M. CABIBEL Francis habitant Mazaud 29 rue Prosper Estieu propriétaire parcelle AT 083

R3 Il est inquiet par le devenir de la zone arborée du camping de la Lauze.

- Que vont devenir les arbres dont certains centenaires, de la parcelle AX 0451 et AX 104 et 106 si le projet de classement de zonage est approuvé ?
- il remarque que le projet risque d'accentuer le phénomène de fermeture de commerces du centre ville au profit de la périphérie.

observation reçue oralement par le CE

11h30 fin de la permanence

CE

Mercredi 12 février 2025
16h00 Début de la permanence du CE.

4) Mme Francine MAURER.
Habitante de Magnanet elle est contre le projet de centre de santé en zone UL3 (Vau) de la Molière, à cause des dommages causés à une partie du parc arboré, d'autant plus que la ville manque d'espaces verts.
Elle demande pourquoi le secteur de la rue du Colonel Bonnano - rue Galibardons près de la maison des associations n'a pas été choisie pour installer ce centre de santé.

R4

Observation recueillie par oral le CE

5) Visite de Mme VANIN propriétaire 9 rue d'Hautevillard et Mme PIERROT habitante 11 bis rue d'Hautevillard
Ces deux dames s'opposent à l'installation d'aires de sport dans le parc de la Molière. En effet, cela apporterait un supplément de nuisances : bruit, stationnement intempestif.
Elles ont l'intention de formuler leurs observations par courrier avant la fin de l'enquête.
recueilli oralement le CE

R5

R6

Mardi 4 Mars 2025

Christian LAGASSE, 33, rue Edouard Barbey 81200 MAZAMET

Le pont de la Rolière constitue la porte de la ville. Cette porte comme une image de verdure, et constitue le témoin de l'amour que portent les mazamétains pour la nature, les arbres, etc... De plus les deux terrains de rugby nécessitent la cité une locale pour laquelle l'oyacie tient une place importante...

Concernant l'emprise de l'ancien camping, une zone d'activité peut indemniser les nuisances avec la zone pavillonnaire adjacente...

Quant aux emplois créés, il est probable que les titulaires résideront dans les communes péri urbaines.

De plus, c'est l'intercommunalité qui lèvera l'impôt, c'est à dire la contribution économique territoriale, (CET (CFE et CVAE)).

En conclusion, il ne faut pas sacrifier ce qui constitue l'ADN de la commune pour des activités économiques qui peuvent être effectuées sur des sites plus appropriés.

Une fusion avec Aussillon veut dans ce bon sens, pour avoir des emplois sur la commune... Ainsi que la réhabilitation du bâti existant, vacant.